



2017 – 2036

AMÉNAGEMENT FORESTIER

Forêt communale d'Argiusta-Moriccio

Département :	Corse du Sud
Surface retenue pour la gestion :	468,53 ha
Premier aménagement	
Altitudes extrêmes :	615 m – 1414 m
Schéma Régional d'Aménagement :	Corse



Office National des Forêts

La reproduction intégrale ou partielle et l'utilisation, par quelque procédé que ce soit, de ce document à des fins commerciales faites sans l'autorisation de l'ONF Corse est illicite. L'exploitation à des fins publiques sera faite en stricte conformité avec la loi (Loi 92-597 1992-07-01, Loi n°2006-961 du 1 août 2006, Loi n°2011-1898 du 20 décembre 2011).

Document à référencer ainsi :

ONF, 2016. Aménagement forestier. Forêt communale d'Argiusta-Moriccio. 2017-2036. *Office National des Forêts, Direction Régionale de Corse, Corte*, 79 p. + 23 cartes.



Direction Régionale de CORSE
UT du Taravu

Département de Corse du Sud
Arrondissement de Sartène
Canton de Taravu Ornano
Régions IFN : 8A Renosu-Incudine

Forêt communale d'Argiusta-Moriccio

468,53 ha

Premier aménagement forestier

2017 – 2036

	Code	Surface	Objectif	Traitement
1 ^{er} groupe	PROD_BOIS	58.76 ha	Objectif de production de chêne vert	Taillis avec réserve
2 ^{ème} groupe	ACCUEIL	15,02 ha	Objectif d'accueil du public	Pas de traitement sylvicole
3 ^{ème} groupe	SYLVOPASTO	262,59 ha	Objectif de sylvopastoralisme	Pas de traitement sylvicole
4 ^{ème} groupe	GENERAL	132.16 ha	Objectif de conservation générale des milieux, des espèces et des paysages	Pas de traitement sylvicole

Altitude :

Supérieure	1414 m
Moyenne	1014 m
Inférieure	615 m

Essences ou formations dominantes	Part de la superficie (%) en début d'aménagement
Chêne vert	32,8
Pin (maritime et laricio)	6,52
Plantation (sapin, châtaigniers, merisier)	0,7
Ripisylves	1,48
Fruticées	36,3
Landes	12,8
Rochers	8,4
Emprise piste + bassin DFCI	1

PRESENTATION SYNTHETIQUE DE L'AMENAGEMENT

La forêt communale d'Argiusta-Moriccio est située sur le flanc sud-est de la vallée du Taravu. Elle n'est boisée qu'à 41 %, dont 79% en chêne vert. Les pentes sont moyennes à fortes.

Des restes d'anciennes charbonnières présentes sur une grande partie de la forêt montrent qu'une activité d'exploitation avait lieu durant la fin du XIX^{ème} début du XX^{ème} siècle. D'importants travaux d'«amélioration de forêts dégradées» ont été réalisés dans les années 80-90 sous forme de plantations de feuillus (châtaigniers, ...) et de sapin pectiné.

Les stations et le potentiel sur pied sont moyens. Le réseau de desserte est constitué d'une route forestière (classée DFCI) qui dessert le nord de la forêt. Afin de permettre une exploitation optimale de la forêt, des pistes de débardage doivent être créées à partir de cette piste. Le reste de la forêt est très difficilement desservable. Le marché actuel le plus dynamique pour le chêne vert est le bois de chauffage, le marché de bois d'œuvre étant actuellement inexistant et potentiellement très incertain.

Une partie de la forêt présente donc un enjeu de production de bois de chauffage de chêne vert.

Le propriétaire souhaite pouvoir permettre à de jeunes agriculteurs de s'installer sur la commune, notamment en mettant à disposition des terrains pour le pâturage extensif (ovins, bovins). Si cette activité n'est pas compatible avec la production de bois et la protection des eaux de captage, elle est cependant possible sur les pelouses et fruticées d'altitude. La présence de bêtes permet le maintien du milieu ouvert et permet ainsi de conserver la biodiversité qui y est rattachée.

Une partie de la forêt présente donc un enjeu de sylvopastoralisme.

La forêt ne présente pas d'intérêt écologique particulier. Cependant une attention particulière portée aux ripisylves permettrait d'améliorer l'écologie générale de la forêt tout en participant à limiter les risques de crues.

La forêt présente un enjeu écologique ordinaire.

La fréquentation touristique est actuellement inexistante. Au lieu-dit Rochetto se trouve une baraque qui sert essentiellement pour les chasseurs. De là, on a un point de vue magnifique sur la vallée du Taravu. Sur la forêt se trouve également un arbre classé remarquable et de très nombreux vieux chênes verts. Ces éléments seront valorisés afin de présenter une offre d'accueil du public sur la forêt.

La forêt présente donc un enjeu d'accueil du public.

La forêt est également parcourue par un réseau hydrographique important et un captage assure l'approvisionnement en eau potable de la commune.

Une partie de la forêt présente donc un enjeu d'exploitation et de protection de la ressource en eau.

Les objectifs retenus sur la forêt sont donc la production de bois de chauffage de chêne vert, l'exploitation et la protection de la ressource en eau, l'accueil du public, le sylvopastoralisme, et la conservation générale des milieux et des paysages.

Table des matières

0. Renseignements généraux	10
0.1. Désignation et situation de la forêt.....	10
0.1.1. Nom et propriétaire de la forêt	10
0.1.2. Origine de la forêt, éléments d'histoire	10
0.1.3. Situation de la forêt	10
0.1.4. SRA s'appliquant à la forêt	10
0.1.5. Organisation administrative de la gestion	10
0.2. Surface de la forêt	10
0.2.1. Surface en date du dernier aménagement	10
0.2.2. Surface retenue	11
0.3. Procès-verbaux de délimitation ou de bornage.....	11
0.3.1. Documents officiels de délimitation ou de bornage	11
0.3.2. Modifications par rapport au dernier aménagement	11
0.3.3. Etat du bornage	11
0.4. Parcellaire.....	11
1. Analyse du milieu naturel.....	12
1.1. Facteurs écologiques	12
1.1.1. Topographie et hydrographie	12
1.1.2. Climat	14
1.1.3. Géologie	14
1.1.4. Pédologie	14
1.1.5. Synthèse des facteurs écologiques : les stations	14
1.2. Habitats naturels	15
1.3. Zonages environnementaux.....	15
1.4. Flore.....	16
1.4.1. Etages et séries de végétation	16
1.4.2. Relevé des espèces végétales remarquables	16
1.4.3. Répartition des essences forestières	16
1.4.4. Eléments naturels patrimoniaux et remarquables	16
1.4.5. Précision sur l'état sanitaire des peuplements	17
1.5. Description des peuplements forestiers	17
1.5.1. Types de peuplements rencontrés sur la forêt	18
1.5.2. Etat récapitulatif des types de peuplements et autres formations	21
1.5.3. Etat de répartition des surfaces des types de peuplements par parcelle	21
1.5.4. Répartition synthétique des grands types de peuplements sur la forêt	21
1.5.5. Précisions utiles d'ordre quantitatif	21
1.6. Faune sauvage	25
1.6.1. Relevé des espèces animales remarquables	25
1.6.2. Autres espèces présentes dans la forêt (vertébrés)	25
1.6.3. Situation par rapport aux capacités d'accueil de la forêt	26

1.6.4.	Précisions sur l'état sanitaire	26
1.7.	Risques naturels d'ordre physique pesant sur le milieu	26
1.8.	Risques d'incendie	26
1.8.1.	Historique des feux sur la forêt	26
1.8.2.	Sensibilité du milieu et facteurs aggravants	26
1.8.3.	Plans de protection	26

2. Analyse des besoins économiques et sociaux..... **27**

2.1.	Production ligneuse	27
2.1.1.	Facteurs régionaux	27
2.1.2.	Facteurs locaux	27
2.2.	Concessions	27
2.3.	Activités cynégétiques	27
2.4.	Activités piscicoles	27
2.5.	Activités pastorales	27
2.6.	Accueil du public	28
2.7.	Paysages	28
2.7.1.	Types de paysage	28
2.7.2.	Valeur paysagère de la forêt	28
2.7.3.	Sensibilité paysagère	28
2.7.4.	Enjeu paysager	28
2.8.	Richesses culturelles	29
2.9.	Sujétions diverses	30
2.10.	Autres statuts et règlements se superposant au régime forestier	30

3. Gestion passée..... **31**

3.1.	Traitements sylvicoles	31
3.1.1.	Traitements antérieurs	31
3.1.2.	Les 30 dernières années	31
3.2.	Traitement des autres éléments du milieu naturel	32
3.3.	Etat des limites et des équipements	32
3.3.1.	Matérialisation des limites périmétrales	32
3.3.2.	Equipements de desserte	32
3.3.3.	Equipements cynégétiques	32
3.3.4.	Equipements piscicoles	33
3.3.5.	Equipements pastoraux	33
3.3.6.	Equipements de protection contre les risques naturels	33
3.3.7.	Equipements de protection contre les risques d'incendie	33
3.3.8.	Equipements d'accueil du public	34
	Un sentier, au départ du col de Saint-Eustache, passe en crête en limite de la forêt et une table d'orientation a été installée à la Punta di I Cavalletti par le Conseil Départemental de Corse du Sud.	34
3.3.9.	Equipements divers	34
3.3.10.	Equipements destinés à l'observation ou à la recherche	34

4. Synthèses : objectifs, zonages, principaux choix 35

4.1.	Exposé concis des problèmes posés et des solutions retenues.....	35
4.1.1.	Cadre National et Régional	35
4.1.3.	Cadre local	37
4.1.5.	Solutions retenues	38
4.2.	Définition des objectifs principaux – division de la forêt en groupes.....	39
4.3.	Décisions fondamentales relatives au 1^{er} groupe – PROD_BOIS	42
4.3.1.	Mode de traitement, méthode d'aménagement	42
4.3.2.	Essences objectifs et critères d'exploitabilité	42
4.3.3.	Détermination de l'effort de régénération	43
4.3.4.	Classement des unités de gestion	44
4.4.	Décisions fondamentales relatives au 2^{ème} groupe - ACCUEIL.....	45
4.4.1.	Mode de traitement, méthode d'aménagement	45
4.4.2.	Essences objectifs et critères d'exploitabilité	45
4.4.3.	Détermination de l'effort de régénération	45
4.4.4.	Classement des unités de gestion	45
4.5.	Décisions fondamentales relatives au 3^{ème} groupe - SYLVOPASTO	46
4.5.1.	Mode de traitement, méthode d'aménagement	46
4.5.2.	Essences objectifs et critères d'exploitabilité	46
4.5.3.	Détermination de l'effort de régénération	46
4.5.4.	Classement des unités de gestion	46
4.6.	Décisions fondamentales relatives au 4^{ème} groupe - GENERAL	47
4.6.1.	Mode de traitement, méthode d'aménagement	47
4.6.2.	Essences objectifs et critères d'exploitabilité	47
4.6.3.	Détermination de l'effort de régénération	47
4.6.4.	Classement des unités de gestion	47

5. Programme d'actions..... 48

5.1.	Dispositions concernant le foncier.....	48
5.2.	Dispositions concernant l'équipement général de la forêt	49
5.3.	Dispositions concernant la production ligneuse	49
5.3.1.	Opérations sylvicoles : coupes	49
5.3.2.	Actions concernant la production de bois	50
5.4.	Dispositions concernant la fonction écologique	50
5.4.1.	Consignes particulières pour les coupes et travaux	50
5.4.2.	Mesures en faveur du maintien de la biodiversité	51
5.5.	Dispositions concernant la fonction sociale.....	51
5.5.1.	Mesures en faveur de l'accueil du public	51
5.5.2.	Mesures en faveur des paysages	53
5.5.3.	Gestion des ressources en eau - gestion halieutique	53
5.5.4.	Exploitation pastorale	53
5.5.5.	Autres productions	54
5.5.6.	Mesures de protection des sites d'intérêt culturel	54
5.5.7.	Activité cynégétique	54

5.5.8.	Activité piscicole	54
5.6.	Dispositions générales pour la protection contre les risques	54
5.6.1.	Mesures concernant la protection contre les risques naturels d'ordre physique	54
5.6.2.	Mesures concernant la défense contre les incendies	54
5.6.3.	Mesures d'ordre sanitaire	54
5.6.4.	Mesures concernant le changement climatique	54
5.7.	Programme d'observations et de recherche	55
5.8.	Opérations de communication	55
6. Bilan économique et financier		56
<hr/>		
6.1.	Bilan Financier	56
6.1.1.	Récoltes	56
6.1.2.	Recettes	57
6.1.3.	Dépenses	58
6.1.4.	Bilan	63
6.2.	Bilan Economique	67
7. Evaluation et indicateurs de gestion		68
<hr/>		
7.1.	Indicateurs de gestion	68
7.2.	Evaluation des critères environnementaux	69
7.2.1.	Formations naturelles participant aux enjeux de biodiversité	69
7.2.2.	Bois mort	70
7.2.3.	Arbres patrimoniaux	70
7.3.	Evaluation de la conformité de l'aménagement forestier	71
7.4.	Récapitulatifs des interventions	71
7.4.1.	Coupes	71
7.4.2.	Travaux	72
7.4.3.	Autres actions	73
Références bibliographiques		74
Concertations et consultations pour l'élaboration de l'aménagement		75
Contributions		76
Liste des annexes		77
Liste des cartes		78
<hr/>		

0. RENSEIGNEMENTS GENERAUX

0.1. Désignation et situation de la forêt

Forêt communale d'Argiusta-Moriccio.

0.1.1. Nom et propriétaire de la forêt

Le propriétaire de la forêt est la commune d'Argiusta-Moriccio.

0.1.2. Origine de la forêt, éléments d'histoire

La forêt a été soumise au régime forestier par décret impérial du 30 novembre 1863.

0.1.3. Situation de la forêt

Carte 0.1 : Plan de situation (avec région IFN)

Département : Corse du Sud.

Territoire de situation de la forêt

Arrondissement	Canton	Commune de situation
Sartène	Taravu Ornano	Argiusta-Moriccio

Communes limitrophes de la forêt : Moca Croce, Aullène, Olivèse.

Forêts limitrophes de la forêt : FC de Moca Croce, FC d'Aullène, FC d'Olivèse.

Région IFN : 8A – Renoso-Incudine.

La commune appartient à la communauté des communes du Taravu.

Carte 0.2 : Communes et forêts limitrophes

0.1.4. SRA s'appliquant à la forêt

Le schéma régional d'aménagement (SRA) des forêts corses s'applique à la forêt.

0.1.5. Organisation administrative de la gestion

Office National des Forêts :

Niveau de direction :	Direction régionale de	Corse
Niveau de gestion :	Unité Territoriale de	Taravu
Niveau opérationnel :	Triage de	Sainte Marie Sicché

0.2. Surface de la forêt

0.2.1. Surface en date du dernier aménagement

En l'absence d'aménagement, la surface couramment utilisée par le gestionnaire est de : 468 ha 66 a.

0.2.2. Surface retenue

Contenance totale de la forêt

Surface cadastrale	Surface planimétrique (SIG)
469 ha 03 a 28 ca	468 ha 53 a 06 ca

[Annexe 0.1 : Liste des parcelles cadastrales](#)

La surface retenue est de : 468 ha 53 a 06 ca, correspondant à la surface planimétrique et arrondie à 468 ha 53 a.

Carte 0.3 : Foncier (confidentiel)

0.3. Procès-verbaux de délimitation ou de bornage

0.3.1. Documents officiels de délimitation ou de bornage

La forêt a été soumise au régime forestier par décret impérial du 30 novembre 1863. Ce document n'a pas été retrouvé. La forêt est bornée.

Les bornes suivantes correspondent aux bornages des forêts voisines :

- Borne 1 bis et Borne 2 = bornage de la FC d'Olivèse,
- Bornes 25 et 26 : bornage de la FC d'Aullène.

Les bornes B5, BLO1 et BLO2 semblent être propres à la forêt communale d'Argiusta. Il y a également de nombreux repères.

[Annexe 0.2 : Cahier de bornage](#)

0.3.2. Modifications par rapport au dernier aménagement

Sans objet.

0.3.3. Etat du bornage

Les bornes n'ont pas été toutes retrouvées mais les limites ne posent pas de difficultés car il s'agit pour la plupart de limites naturelles (crête) ou de limites bien marquées (mur de pierre, peinture).

Les limites sont connues sur le terrain

[Annexe 0.2 : Cahier de bornage](#)

0.4. Parcellaire

Etat du parcellaire.

Numéro de parcelle	Surface arrondie
1	13,46
2	24,57
3	21,53
4	44,70
5	50,49
6	66,44
7	36,60
8	66,31
9	65,74
10	34,80
11	43,89
Total	468,53

Carte 0.4 : Parcellaire

[Annexe 0.3 : Descriptif du parcellaire](#)

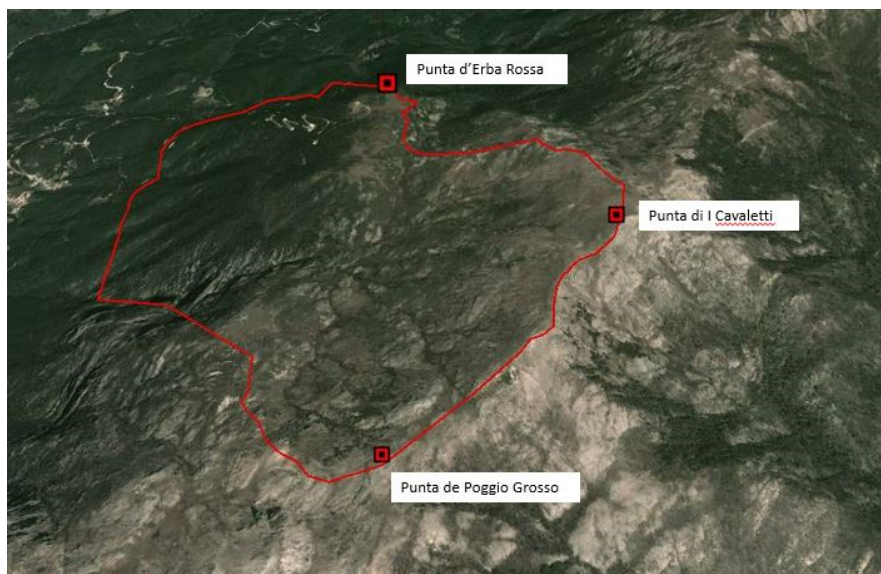
1. ANALYSE DU MILIEU NATUREL

1.1. Facteurs écologiques

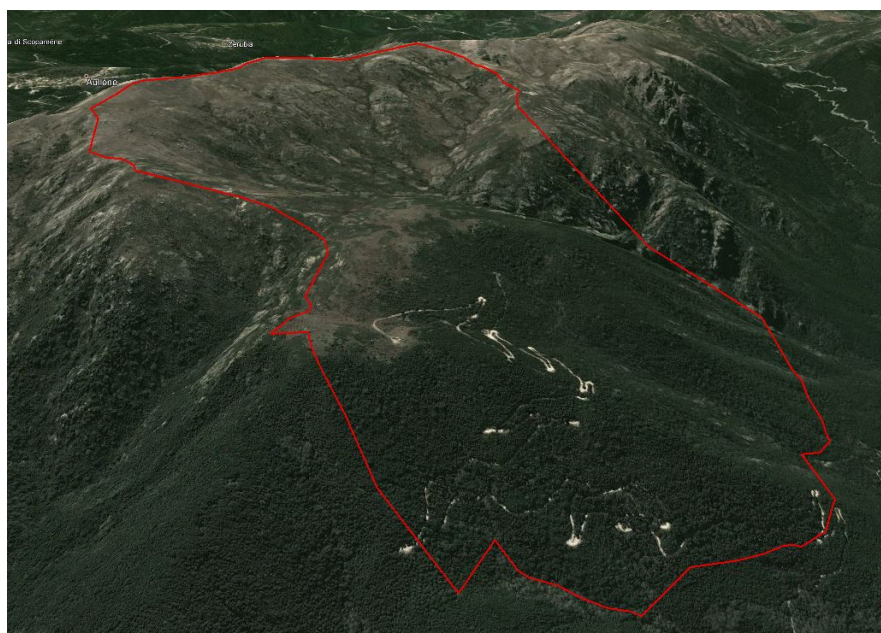
1.1.1. Topographie et hydrographie

La forêt d'Argiusta-Moriccio est située dans la partie sud-ouest de la Corse Occidentale.

La forêt est globalement orientée au nord-ouest. Elle s'étage des crêtes du sud-est vers la vallée du Taravu au nord-ouest. Les points remarquables sont la Punta di I Cavaletti (1414 m), la Punta de Poggio Grosso (1386 m) et la Punta d'Erba Rossa (1061).



Forêt communale d'Argiusta-Moriccio (Google earth) – orientation nord



Forêt communale d'Argiusta-Moriccio (Google earth) – orientation sud-est

Le point le plus bas est à 615 m, au niveau du réservoir à proximité du ruisseau de Lecci Torti.

Le réseau hydrographique est dense. Il est constitué de trois ruisseaux principaux (Lecci-Torti, Piscia di l'Onda et Piatamonu) qui coulent globalement du sud-est vers le nord-ouest.

Carte 1.1 : Topographie et hydrographie

Il y a 1 captage d'eau potable (Lecci Torti) et plusieurs captage pour l'eau agricole (Piscia di l'Onda).



Captage d'eau potable de Lecci Torti (Fanget, 2016)

A proximité de la baraque de Rochetto se trouve une fontaine. Le captage se situe une centaine de mètre au-dessus et il est clôturé.



Fontaine de Rochetto (Fanget, 2016)



Captage de la fontaine de Rochetto (Fanget, 2016)

Carte 1.2 : Captages (confidentiel)

Les pentes sont moyennes à fortes sur la forêt.

	0-15%	15-30%	30-60%	60-80%	80 et +	Forêt
Surface (ha)	17,77	78,2	288,35	69,82	14,39	468,53
Pourcentage (%)	4	17	62	15	3	100

Carte 1.3 : Pentes

1.1.2. Climat

Le climat est de type méditerranéen montagnard (600 – 1200 m) caractérisé par des températures moyennes annuelles comprises approximativement entre 10 et 13°C et des précipitations de 800 à 1500 mm. Les étés sont cependant chauds et secs, entrecoupés par des orages violents. *SRA (ONF, 2011)*.

1.1.3. Géologie

La forêt est située dans la région géologique de la Corse cristalline ou hercynienne.

Carte 1.4 : Géologie

1.1.4. Pédologie

La texture des altérites est de type « sableuse » à « sablo-limoneuse ».

L'horizon humifère (OH) est absent. Les humus sont en grande majorité de type hémimoder à oligomull.

1.1.5. Synthèse des facteurs écologiques : les stations

Les stations n'ont été évaluées que sur les parcelles 1, 2 et 3.

Station (flore associée)	Surface (ha)	%
Sèche (mésoxérophile)	1,40	3
Moyenne (Mésophile)	49,22	89
Assez fraîche (Mésohydrocline)	4,55	8

Les stations sont adaptées à l'essence en place.

Carte 1.5 : Stations

1.2. Habitats naturels

Il n'y a pas d'habitat prioritaire sur la forêt.

Habitats naturels et évaluation de leur état de conservation

Habitat	Code NATURA 2000	N° CORINE Biotope	Surface (ha)	% surface forêt	Etat de conservation	Observation
Habitats communautaires						
Yeuseraies corses à Gailllet scabre	9340-11	45.31	56,94	12,16	Favorable [B]	
Yeuseraies corses à Houx	9340-12	45.31	96,81	20,66	Favorable [B]	
Peuplements supraméditerranéens de Pin maritime de Corse	9540-1.6	42.824	30,57	6,52	Altéré [M]	Pin maritime en phase de recolonisation à partir de fruticées à Bruyère
Châtaigneraies de la Corse	9260-4	41.9	2,17	0,46	Altéré [B]	Il s'agit de plantation. Absence des espèces d'accompagnement. Régénération à suivre.
Aulnaies à Aulne glutineux et Aulne à feuilles cordées de Corse	92A0-4	44.53	6,95	1,48	Favorable [M]	
Fruticées supraméditerranéennes de Corse	4090-7	31.754	169,97	36,28	Non mesuré	Milieu laissé à sa dynamique naturelle. Nous ne disposons pas d'éléments pour évaluer son état de conservation
Pelouses calcaires alpines et sub-alpines [1]	6170	36.37	59,77	12,76	Non mesuré	Milieu laissé à sa dynamique naturelle. Nous ne disposons pas d'éléments pour évaluer son état de conservation
Falaises siliceuses supraméditerranéennes à subalpines de Corse	8220-11	62.24	39,46	8,42	Non mesuré	Milieu laissé à sa dynamique naturelle. Nous ne disposons pas d'éléments pour évaluer son état de conservation
Habitats non visés par la directive						
Sapinière Corse		42.14	1,28	0,27	Défavorable [B]	Il s'agit de plantations en limite de son aire de répartition. Absence des espèces d'accompagnement. Régénération à suivre.
Surface totale			463,92	99,02		

[1] Il s'agit de l'habitat générique au sens de la directive « habitats ».

Carte 1.6 : Habitats

1.3. Zonages environnementaux

Carte 1.7 : Inventaires et protections réglementaires

Statut	Libellé ou code	Surface
ZNIEFF Type II	Crêtes et hauts versants asylvatiques du massif de l'Incudine	273,99 ha

La forêt n'est pas dans les limites actuelles du Parc Naturel Régional de Corse. Mais dans le cadre de la future charte la commune d'Argiusta-Moriccio est pressentie pour intégrer le PNRC.

1.4. Flore

1.4.1. Etages et séries de végétation

La forêt se situe à cheval sur l'étage mésoméditerranéen supérieur et l'étage supraméditerranéen.

On y trouve les séries suivantes :

- série supraméditerranéenne de chênes caducifoliés et du pin laricio, sous-séries à chênes caducifoliés et à chêne vert ;
 - série mésoméditerranéenne supérieure du chêne vert et de l'arbousier, sous-série à chêne vert;
- SRA (ONF, 2011).

1.4.2. Relevé des espèces végétales remarquables

Aucune donnée d'espèce végétale remarquable n'a été recensée, sur la forêt, dans la BDN (ONF) et dans OGREVA.

Trois espèces dont la cueillette est réglementée (arrêté préfectoral n° 91.17.23 du 30/12/1991, complété par arrêté préfectoral du 07/11/1994) en Corse du sud ont été recensées :

- de l'if (*Taxus baccata*) et de l'osmonde royale (*Osmunda regalis*) ont été trouvés lors des inventaires à proximité du ruisseau de Lecci Torti,
- du houx a également été trouvé sur 18 placettes d'inventaire.

Carte 1.8 : Eléments naturels remarquables (confidentiel)

1.4.3. Répartition des essences forestières

Carte 1.9 : Formations dominantes

Essences ou formations dominantes	Surface (ha)	% de la surface totale	% de la surface boisée
Forêt	184,32	39,34%	94,66%
Chêne vert	153,75	32,82%	78,96%
Pin (pin maritime/pin laricio)	30,57	6,52 %	15,7%
Plantation	3,45	0,74%	1,77%
<i>Sapin</i>	1,28	0,27%	0,66%
<i>Châtaignier</i>	0,52	0,11%	0,28%
<i>Châtaignier + merisier</i>	1,65	0,35%	0,83%
Ripisylve	6,95	1,48%	3,57%
Fruticées	169,97	36,28%	
<i>association à Immortelle d'Italie et genêt de Salzman</i>	162,51	34,69%	
<i>de recolonisation</i>	7,46	1,59%	
Pelouses	59,77	12,76%	
Rochers	39,46	8,42%	
Autre (emprise piste+ bassin DFCI)	4,61	0,98%	
Surface totale	468,53	100,00%	
Surface boisée	194,72	41,56%	

1.4.4. Eléments naturels patrimoniaux et remarquables

1.4.4.1. Formations patrimoniales

Il n'a pas été recensé de formation patrimoniale sur la forêt.

1.4.4.2. Bois mort

Le bois mort est quasiment inexistant dans les peuplements de chêne vert. Cela est dû d'une part au fait que lors des exploitations de chêne vert l'ensemble des produits est prélevé et d'autre part à la longévité du chêne vert.

1.4.4.3. Arbres patrimoniaux

Un arbre patrimonial est un arbre vivant jouant un rôle déterminant dans le fonctionnement de l'écosystème forestier, en tant que support, gîte, nid, habitat, nourriture, régénération, capacité de résilience, etc ...

Il y a disséminé sur la forêt de très vieux chênes verts qui du fait de la présence de nombreuses cavités représentent un enjeu patrimonial important (gîtes pour de nombreuses espèces).

1.4.4.4. Arbres et peuplements remarquables

Parmi les très vieux arbres cités ci-dessus, un arbre est en cours de classement au lieu-dit « A leccia di Matachjina ».

On y observe des traces d'activités agricoles (pierres, grillage, ..).

Une bergère, du nom de Matachjina aurait parqué ses bêtes dans le tronc même de cet arbre.



Chêne vert remarquable (Fanget, 2016)

1.4.5. Précision sur l'état sanitaire des peuplements

L'état sanitaire des peuplements de chêne vert est bon. Il n'a pas été observé de signe de dépérissement ou la présence de parasite ou pathogène.

1.5. Description des peuplements forestiers

Les peuplements (chêne vert, pin, plantations, ripisylves) couvrent une surface de 194,72 ha.

Carte 1.10 : Peuplements

1.5.1. Types de peuplements rencontrés sur la forêt

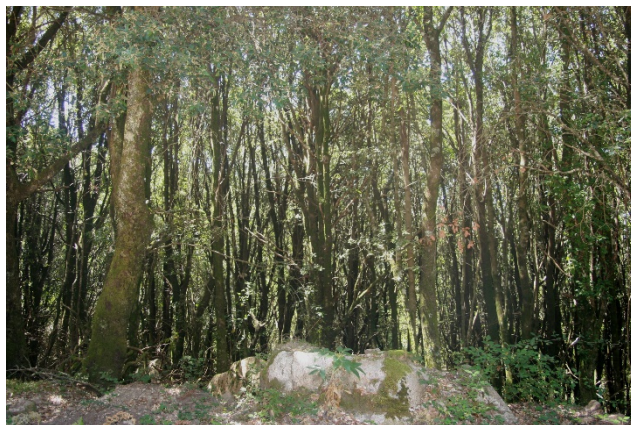
Les chênaies vertes

On a distingué :

- **les peuplements productifs** : il s'agit de peuplements de mélange taillis et futaie. Ce mélange peut être dominé par des arbres de francs-pieds ou par des arbres de taillis. En fonction du nombre de tige par catégorie de diamètre on a distingué :

Annexe 1.1 : Typologie de peuplement utilisée pour le chêne vert

- les perchis : constitué de plus de 66% de perchés.



Perchis de chêne vert (Fanget, 2016)

- les jeunes peuplements : constitués à plus de 55% de petits bois.



Jeune peuplement de chêne vert (Fanget, 2016)

- les peuplements mûrs (adultes, sub-adultes et vieillissants).



Peuplement mûr de chêne vert (Fanget, 2016)

- **les peuplements non productifs** : Il s'agit pour la plupart de peuplements peu denses de faible hauteur (<10m) accompagnés d'un maquis dense.

Les pinèdes de pin laricio et pin maritime

Il s'agit de peuplements lâches de pin maritime accompagnés parfois de pin laricio.

Ils se sont développés dans les fruticées à bruyères, qui sont omniprésentes en sous-étage.

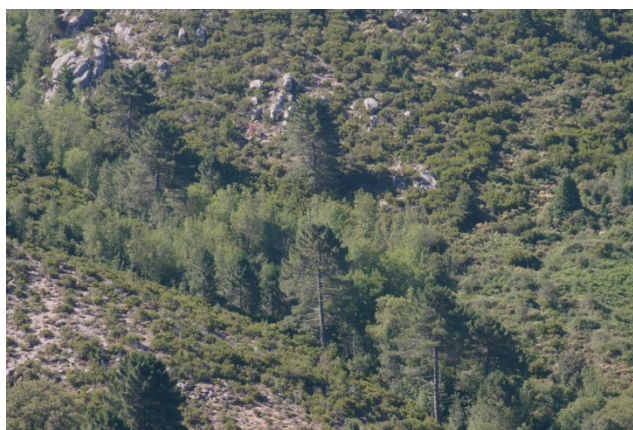
Ces peuplements remontent également dans les vallons, où ils sont aussi accompagnés de frênes.



Pinède (Fanget, 2016)



Pin maritime et bruyère (Fanget, 2016)



Pinède dans un vallon (Fanget, 2016)

Des plantations, réalisées sur la forêt à la fin des années 80. Il reste actuellement :

- Deux zones clôturées de plantation de châtaignier.



Plantation de châtaigniers (Fanget, 2016)

- Une zone de plantation assez dense de sapin pectiné.



Plantation de sapin pectiné (Fanget, 2016)

- Une zone non clôturée de plantation assez lâche de châtaignier et de merisier.



Plantation de châtaigniers en mélange avec des merisiers (Fanget, 2016)

Les ripisylves.

Elles sont constituées d'aulne glutineux, de frêne à fleur, de houx et par endroit de très vieux chênes verts. De l'If a également été trouvé dans le ruisseau de Lecci Torti.

1.5.2. Etat récapitulatif des types de peuplements et autres formations

Peuplements	Surface (ha)	% total	% boisé
Chênaie productive	54,18	11,57%	27,82
Régénération (anciennes coupes)	6,54	1,40%	3,36
Perchis	18,49	3,95%	9,50
Jeune peuplement	22,20	4,74%	11,39
Peuplement mûr	6,95	1,48%	3,57
Chênaie non productive	99,57	21,25%	51,14
Pinède	30,57	6,52%	15,70
Plantations	3,45	0,74%	1,77
Châtaignier	0,52	0,11%	0,28
Sapin pectiné	1,28	0,27%	0,66
Châtaignier + merisier	1,65	0,35%	0,83
Ripisylves	6,95	1,48%	3,57
Total boisé	194,72	41,56%	100,00
Fruticées	169,97	36,28%	
<i>association à Immortelle d'Italie et genêt de Salzman</i>	162,51	34,69%	
<i>de recolonisation</i>	7,46	1,59%	
Pelouses	59,77	12,76%	
Rochers	39,46	8,42%	
Autre (emprise piste+ bassin DFCI)	4,61	0,98%	
Surface totale	468,53	100,00%	

1.5.3. Etat de répartition des surfaces des types de peuplements par parcelle

Annexe 1.2 : Types de peuplements par parcelle

1.5.4. Répartition synthétique des grands types de peuplements sur la forêt

	Futaie	TSF	Taillis	Total
Surface (ha)	40,97	153,75		194,72
Surface (%)	21,04	78,96		100

1.5.5. Précisions utiles d'ordre quantitatif

Annexe 1.3 : Méthodologie utilisée pour les inventaires

Annexe 1.4 : Détails des résultats statistiques par parcelle

Pour la suite de ce paragraphe nous utiliserons les abréviations suivantes : PER (Perches), PB (Petits bois), BM (bois moyens), GB (gros bois), TGB (Très gros bois).

Nombre de tiges par parcelle et catégorie d'arbre

CHV (NB/ha)		PER	PB	BM	GB	TGB	Total (hors PER)	Total (avec PER)
1	Moy.	228	240	140	36	7	423	651
	Inter.	± 117	± 122	± 50	± 21	± 9	± 160	± 240
	Er	52%	51%	36%	58%	123%	38%	37%
2	Moy.	536	264	90	10	5	369	905
	Inter.	± 144	± 51	± 27	± 7	± 5	± 60	± 164
	Er	27%	19%	30%	70%	91%	16%	18%
3	Moy.	850	303	52	10	5	370	1219
	Inter.	± 202	± 84	± 23	± 8	± 5	± 95	± 261
	Er	24%	28%	45%	79%	102%	26%	21%
Zone de production	Moy.	584	273	86	15	6	380	964
	Inter.	± 106	± 42	± 18	± 6	± 3	± 51	± 128
	Er	18%	16%	21%	40%	57%	13%	13%

Mélange taillis/futaie pour le chêne vert en nombre de tiges par parcelle et par catégorie d'arbre

Parcelles		PER	PB	BM	GB	TGB	Total (hors PER)	Total (avec PER)
1	% Francs-pieds	72%	73%	91%	100%	100%	81%	78%
	% Taillis	28%	27%	9%	0%	0%	19%	22%
2	% Francs-pieds	74%	82%	91%	100%	100%	85%	78%
	% Taillis	26%	18%	9%	0%	0%	15%	22%
3	% Francs-pieds	72%	82%	84%	100%	100%	83%	75%
	% Taillis	28%	18%	16%	0%	0%	17%	25%
Zone de production	% Francs-pieds	73%	80%	90%	100%	100%	84%	77%
	% Taillis	27%	20%	10%	0%	0%	16%	23%

Les Gros Bois et Très Gros Bois sont à 100% des francs-pieds, ce qui est logique puisque il s'agit des réserves laissées lors des coupes précédentes.

Sur toutes les parcelles la proportion de francs-pieds (hors PER) est supérieure à 80%.

Surface terrière par parcelle et catégorie d'arbre

CHV (G/ha)		PER	PB	BM	GB	TGB	Total (hors PER)	Total (avec PER)
1	Moy.	2,79	9,54	13,99	8,92	3,19	35,63	38,42
	Inter.	± 1,44	± 4,85	± 5,14	± 5,10	± 3,87	± 11,62	± 12,20
	Er	51,52%	50,81%	36,77%	57,22%	121,48%	32,61%	31,75%
2	Moy.	6,58	10,52	7,91	2,34	3,18	23,95	30,53
	Inter.	± 1,77	± 2,02	± 2,45	± 1,71	± 2,99	± 4,23	± 4,38
	Er	26,91%	19,23%	31,04%	73,05%	93,81%	17,67%	14,34%
3	Moy.	10,43	12,04	4,69	2,31	1,99	21,03	31,45
	Inter.	± 2,48	± 3,34	± 2,24	± 1,88	± 1,99	± 5,60	± 6,50
	Er	23,79%	27,75%	47,88%	81,21%	100,12%	26,61%	20,67%
Zone de production	Moy.	7,17	10,85	7,97	3,58	2,78	25,17	32,34
	Inter.	± 1,30	± 1,68	± 1,75	± 1,44	± 1,67	± 3,52	± 3,68
	Er	18,12%	15,50%	21,94%	40,17%	60,19%	14,00%	11,38%

Hauteurs moyennes par parcelle et catégorie d'arbre

Hauteur moyenne CHV (mètre)		PER	PB	BM	GB	TGB	Total (hors PER)	Total (avec PER)
1	N	14	17	17	10	3	19	19
	Moy.	10	12	14	16	13	14	13
	Inter.	± 1,6	± 1,7	± 1,5	± 1,5	± 2,9	± 1,5	± 1,8
	Er	16%	14%	10%	9%	23%	11%	14%
2	N	43	45	37	9	5	47	47
	Moy.	9	10	12	12	10	11	10
	Inter.	± 0,5	± 0,7	± 0,9	± 2,4	± 3,7	± 0,8	± 0,7
	Er	6%	7%	7%	19%	35%	7%	7%
3	N	34	33	20	7	4	34	34
	Moy.	9	11	12	13	10	11	10
	Inter.	± 0,6	± 0,7	± 0,8	± 1,5	± 2,9	± 0,7	± 0,6
	Er	7%	7%	7%	11%	30%	6%	7%
Zone de production	N	91	95	74	26	12	100	100
	Moy.	9	11	13	14	11	12	11
	Inter.	± 0,4	± 0,5	± 0,6	± 1,2	± 2,0	± 0,5	± 0,5
	Er	4%	5%	5%	9%	19%	5%	5%

Volume par parcelle et catégorie d'arbre

CHV (V/ha)		PER	PB	BM	GB	TGB	Total (hors PER)	Total (avec PER)
1	Moy.	16,10	73,82	148,21	119,47	48,69	390,19	406,28
	Intér.	± 8,32	± 33,77	± 57,49	± 68,81	± 59,14	± 130,26	± 131,82
	Er	51,72%	45,75%	38,79%	57,60%	121,46%	33,38%	32,45%
2	Moy.	43,19	77,29	76,84	25,52	40,95	220,59	263,78
	Intér.	± 13,22	± 15,96	± 26,72	± 20,22	± 42,78	± 51,44	± 50,92
	Er	30,62%	20,65%	34,78%	79,24%	104,49%	23,32%	19,30%
3	Moy.	64,15	90,83	39,93	24,13	20,70	175,59	239,74
	Intér.	± 17,45	± 25,04	± 19,01	± 20,04	± 21,38	± 49,18	± 54,62
	Er	27,20%	27,57%	47,60%	83,03%	103,32%	28,01%	22,78%
Zone de production	Moy.	45,17	81,23	77,85	42,90	35,53	237,51	282,68
	Intér.	± 9,13	± 12,60	± 18,69	± 18,18	± 23,46	± 39,73	± 39,42
	Er	20,22%	15,51%	24,00%	42,39%	66,02%	16,73%	13,95%

Production du chêne vert

Données IFN (IFN, 2006)

La production brute annuelle à l'hectare en chêne vert est de 2,1 m³/ha/an en forêt publique, respectivement 1,5 m³/ha/an en FT et 2,2 m³/ha/an en FC, dans les formations boisées de production où il est essence principale.

La répartition par classe de diamètre pour les forêts communales est la suivante :

Classes de diamètre	production brute m ³ /ha/an
10-25	3,2
30-45	1,3
50-60	0,9
65-90	0,0
Total	2,2

On observe que la production est plus forte pour les petits diamètres (10 à 25cm), qui représentent en volume 44% du peuplement.

Sur la région Renoso-Incudine, les valeurs données pour la production de chêne vert sont légèrement supérieures aux moyennes sur la Corse : en forêt communale – 2,5 m³/ha/an, en forêt territoriale – 3,1 m³/ha/an.

Régénération

Présence de semis en pourcentage de placettes

Parcelle		1	2	3	Zone de production
Recouvrement	Absence	11	42	32	85
	<10	6	3	2	11
	>50%		1		1
	10 à 25%	1			1
	25 à 50%	1	1		2
Total		19	47	34	100

Les semis ne sont présents que sur 15% des placettes inventoriées. Cela s'explique par la fermeture du milieu.

Présence de gaulis en pourcentage de placettes

Parcelle		1	2	3	Zone de production
Recouvrement	Absence	15	35	19	69
	<10	4	9	13	26
	>50%		1		1
	10 à 25%		2	2	4
	25 à 50%				
Total		19	47	34	100

Les gaulis sont beaucoup plus présents avec 31% des placettes inventoriées.

Arbousier et maquis en sous-étage

Lors de l'inventaire des peuplements ont été relevées sur chaque placette la densité et la composition du maquis.

Carte 1.10 : Maquis

Le maquis est présent sur 86% de la forêt, de façon épars sur 40% et de façon dense sur 16%.

Essence	Dense	Moyen	Epars	Total
pas de maquis				14%
Arbousier	8%	8%	22%	38%
Arbousier/Bruyère	5%	24%	12%	41%
Bruyère	3%	3%	1%	7%
Total	16%	35%	40%	100%

Les arbousiers ont également été inventoriés à partir du stade « perche ». L'arbousier est présent sur la forêt mais en trop faible quantité pour pouvoir en tirer des données statistiques. Il s'agit à 90% de « perches », 9% de « petits bois » et seulement 1% de « bois moyens ». Il y a en moyenne 181 perches d'arbousier à l'hectare sur la zone de production (er = 32%).

Etat sanitaire et durée de survie

Il n'a pas été observé de problème sanitaire sur la chênaie verte.

Les durées de survie sont à 98% de -3d et +, c'est-à-dire que ces peuplements ont une durée estimée de 60 ans et +.

Seuls quelques points ont une durée de survie estimée de 40 à 60 ans. Ces points se situent en limite haute du peuplement.

1.6. Faune sauvage

1.6.1. Relevé des espèces animales remarquables

Aucune donnée n'a été recensée, sur la forêt, dans la BDN (ONF) et dans OGREVA. Cependant en limite ouest de la forêt, deux espèces à enjeu ont été observées en forêt communale de Moca Croce : l'aigle royal (Aquila chrysaetos) et le faucon pèlerin (Falco peregrinus).

Carte 1.8 : Eléments naturels remarquables (confidentiel)

1.6.2. Autres espèces présentes dans la forêt (vertébrés)

Le sanglier (*Sus scrofa*), le pigeon ramier (*Columba palumbus*) et la bécasse des bois (*Scolopax rusticola*) fréquentent la forêt.

1.6.3. Situation par rapport aux capacités d'accueil de la forêt

Il n'a pas été observé de signes de surpopulation de sanglier. Les capacités d'accueil semblent bonnes.

1.6.4. Précisions sur l'état sanitaire

Il n'a pas été observé de problème sanitaire.

1.7. Risques naturels d'ordre physique pesant sur le milieu

Il n'y a pas de plan de prévention des risques sur la zone. Les 3 principaux ruisseaux de la forêt peuvent devenir torrentiels mais ils ne représentent pas un risque pour le village.

Il s'agit tout de même d'une forêt de montagne avec de fortes pentes. La forêt, là où elle est présente, joue donc un rôle « faible » de protection contre l'érosion.

1.8. Risques d'incendie

1.8.1. Historique des feux sur la forêt

Le risque incendie existe sur la forêt (comme dans toute la zone méditerranéenne) mais la pression incendiaire est faible. Il n'y a pas eu de grand feu sur la forêt. Le seul feu recensé en forêt depuis 1973 se situe en altitude à proximité de la Punta di Jallicu Solu, et ne couvrait que 0,5 ha.

1.8.2. Sensibilité du milieu et facteurs aggravants

Le risque incendie existe sur la forêt (comme dans toute la zone méditerranéenne) mais la pression incendiaire est faible.

1.8.3. Plans de protection

La forêt communale d'Argiusta-Moriccio est couverte par le Plan Local de Protection contre les Incendies (PLPI) Montagne RIZZANESE validé le 22/07/2011. La zone de crête entre Poggio Grosso et la Punta di i Cavaletti (en limite avec la commune d'Aullène) est également incluse dans le PRMF de Valle Mala.

2. ANALYSE DES BESOINS ECONOMIQUES ET SOCIAUX

2.1. Production ligneuse

2.1.1. Facteurs régionaux

Le chêne vert n'est actuellement valorisé qu'en bois de chauffage. Son prix de vente moyen est de l'ordre de 18-20 € le m³, vendu sur pied pour le bois de chauffage. Le développement des énergies renouvelables dû à la hausse des prix du pétrole et du gaz fait que cette filière est en pleine expansion.

Par ailleurs, même si la filière n'existe pas encore en Corse, le chêne vert peut être mieux valorisé en bois d'œuvre (parqueterie, tranchage, déroulage). Des études sont en cours sur ces multiples valorisations.

2.1.2. Facteurs locaux

L'analyse de la gestion passée et des anciennes photos aériennes (1945-1965), ainsi que l'observation de nombreuses charbonnières en forêt, montre qu'il y a eu par le passé une forte activité en forêt.

Cependant le potentiel d'exploitabilité de la forêt est pour l'instant assez faible :

- les peuplements sont jeunes,
- les pentes sont assez importantes,
- il y a de très nombreuses dalles et amas rocheux,
- la forêt n'est desservie que par une piste.

La qualité des bois est actuellement insuffisante pour sortir du bois à destination « bois d'œuvre ».

2.2. Concessions

Deux projets de conventions pluriannuelles de pâturage sont en cours de traitement mais non finalisés à ce jour.

2.3. Activités cynégétiques

La chasse est pratiquée sur la forêt par une association de chasse locale. La casetta de Rochetto sert souvent d'abri aux chasseurs. Un mirador doit être mis en place par la fédération départementale de chasse.

Il n'y a pas de réserve de chasse, ni de domaine de chasse gérés.

L'enjeu cynégétique est faible.

2.4. Activités piscicoles

Il n'y a pas d'activité de pêche.

2.5. Activités pastorales

Quelques vaches ont été observées dans les fruticées d'altitude.

La commune a signé un bail à ferme avec un éleveur de porcs et de bovins. Cette démarche n'étant pas légale, il a été demandé au propriétaire de régulariser la situation.

Le propriétaire a la volonté de favoriser et de développer l'élevage en forêt. Deux projets de conventions pluriannuelles de pâturage sont en cours de traitement mais non finalisés à ce jour.

L'installation de bétail (ovins, bovins, équins) sur les zones asylvatiques (fruticées, landes...) ne pose pas de problème. Au contraire la présence de bêtes permet le maintien du milieu ouvert et permet ainsi de conserver la biodiversité qui en découle.

Il a également été observé des restes d'anciens parcs à cochons. La présence des porcs sous couvert boisé est beaucoup plus problématique. En effet les dégâts occasionnés par les porcs lorsqu'il n'y a plus de nourriture sont énormes et incompatibles avec le maintien de l'état boisé (dégradation des sols, consommation des pousses de régénération, dégradation

des équipements routiers, ...). Il n'est donc pas souhaitable que les porcs soient maintenus en continu dans la chênaie. Les porcs ne peuvent être tolérés en forêt qu'en parcours au moment des glandées et sous-réserve d'application d'un cahier des charges strict.

2.6. Accueil du public

Il n'y a actuellement aucun équipement d'accueil du public en forêt. Le propriétaire souhaite pouvoir faire une proposition d'accueil.

2.7. Paysages

2.7.1. Types de paysage

D'après la typologie d'Anne DESURMONT (2003), le métapaysage est un « paysage de trame », dichromatique. On observe en effet dans le bas de la forêt une grande étendue verte moutonneuse constituée de chênes verts, puis au-dessus des étendues plus rêches constituées de zones rocheuses et de strates herbacées basse.

2.7.2. Valeur paysagère de la forêt

Il n'y a pas de classement réglementaire sur la forêt pour les paysages.
La forêt n'a pas de valeur paysagère au niveau régional (Peyrot, 2011).

2.7.3. Sensibilité paysagère

Carte 2.1 : Sensibilités paysagères

* Le village d'Argiusta-Moriccio, situé juste au pied de la forêt, n'a pas de vision panoramique sur la forêt. La forêt est très partiellement visible de certains tronçons de route entre Moca et Olivèse.

La forêt, située sur le versant Sud-Est de la vallée du Taravu, est visible de plusieurs autres villages situés de l'autre côté de la vallée, notamment Zigliara qui lui fait face à moins de 6 km à vol d'oiseau. Cependant, l'éloignement entraîne une simplification des textures et des teintes.

Il n'y a pas de point d'observation en position dominante.

Il n'y a pas de point noir paysager en externe.

La sensibilité paysagère externe est donc moyenne.

* L'axe principal de pénétration dans la forêt est la piste de Rochetto qui est ouverte à la circulation et permet notamment aux chasseurs de monter à la Casetta de Rochetto. La commune ayant la volonté de faire une proposition d'accueil sur la forêt, il y a donc une sensibilité paysagère interne moyenne le long de cette piste et des futurs équipements d'accueil créés.

Il n'y a pas de points noirs paysager en interne.

2.7.4. Enjeu paysager

La forêt n'ayant pas de classement réglementaire pour le paysage, ni de valeur paysagère au niveau régional, il n'y a pas d'enjeu paysager.

2.8. Richesses culturelles

Il y a une zone de sensibilité archéologique sur la Punta d'Erba Rossa (édifice fortifié, âge du bronze).



Punta d'Erba Rossa (Fanget, 2016)

Des ruines de deux anciennes bergeries se situent au lieu-dit « Pian di Selva ».



Ruine ancienne bergerie (Aubineau, 2016)



Ruine ancienne bergerie (Aubineau, 2016)



Abreuvoir en pierre (Aubineau, 2016)

Il y a également de nombreux restes de place à feu d'anciennes charbonnières sur la forêt.



Murs de soutènement d'une place à feu (Fanget, 2016)

2.9. Sujétions diverses

Aucune sujétion ne s'exerce sur la forêt.

2.10. Autres statuts et règlements se superposant au régime forestier

Carte 1.2 : Captages (confidentiel)

Statut	Libellé ou code	Surface
PNRC	Projet d'intégration au PNRC	(468,53 ha)
Captage	Captage de Lecci Torti : arrêté préfectoral n°85/16 du 2 avril 1985	60m*70m = 4200 m ²

3. GESTION PASSEE

3.1. Traitements sylvicoles

3.1.1. Traitements antérieurs

La forêt était traitée en taillis sous futaie. Il reste de nombreuses réserves, parfois très âgées, en forêt. La présence de nombreux murs de soutènement d'anciennes charbonnières sur la forêt montre que l'activité y était intense.

3.1.2. Les 30 dernières années

La forêt n'a jamais été aménagée.

Travaux :

∞ Des travaux de plantation ont été réalisés en 1988 dans le cadre de programme AFD : Amélioration de Forêts Dégradées, financé par le FEOGA. Ont ainsi été plantés :

- 5000 plants de sapin pectiné
- 300 châtaigniers (avec protection)
- 200 merisiers (avec protection)

Des regarnis et des compléments de plantation ont été réalisés en 1995 avec 300 châtaigniers et 20 aulnes.

Des entretiens dans les plantations de merisiers et châtaigniers ont été réalisés en 1998 et 2002.

Il reste actuellement au lieu-dit Rochetto de nombreux châtaigniers, des merisiers et des sapins. Ces deniers se trouvent également disséminés dans la forêt.

∞ La piste forestière de Rochetto a été créée en deux tranches de 1984 (4 km) à 1986 (2,2 km). Elle a été mise aux normes DFCI en 2002/2003.

∞ Une citerne DFCI de 65 m³ a été mise en place en 1988.

∞ Des travaux d'entretien de périmètre ont été réalisés en 2001 (560 ml) et 2005 (210 ml).

Annexe 3.1 : Gestion passée - travaux

Coupes :

Des coupes ont régulièrement été réalisées.

Année martelage	Année vente	Localisation	surface coupe réalisée (ha)	Type de coupe	Volume Total (m3)	Acheteur	Prix de vente	Equivalent € 2015
1986	1986	Casili	7	TSF	667	Bartolucci	20000 F	5128
1987		Emprise piste	1	Rase	135	Délivrance commune		
1988	1988	Casili	6	TSF	1021	Poggi	26000 F	6668
1989		Emprise piste	1	Rase	213	Délivrance commune		
2004	2005	Casili/lecci torti	2,62	TSF	291	Campisi	2 850 €	3301
2007	2008	Casili	0,85	TSF	193	SARL "A Filetta"	3 000 €	3309
2009	2009	Casili	3	TSF	368	Casalta Julien	5 000 €	5360

3.2. Traitement des autres éléments du milieu naturel

Rien à signaler.

3.3. Etat des limites et des équipements

3.3.1. Matérialisation des limites périmétrales

Carte 3.1 : Limites

Désignation	Longueur en m
Limites matérialisées ou bornées	1382
Limites naturelles ou assimilées (ruisseau, crêtes)	3436
Limite non matérialisées (à matérialiser)	2821
Limite non matérialisées (ne pas matérialiser)	1983
Total	9623

3.3.2. Equipements de desserte

Carte 3.2 : Equipements

Annexe 3.2 : Desserte

	Réseau du domaine public (km)	Réseau du domaine privé (km)	Longueur totale (km)
Routes revêtues (RD, RT)			
Routes forestières principales			
Routes forestière secondaire		5,2	5,2
Pistes de débardage		0,3	0,3
Total		5,5	5,5

Longueur totale des routes : 5,2 km
soit : 1,1 km / 100 ha

Le réseau de desserte est faible.

Il y a des virages un peu serrés le long de la piste qui ne permettent pas à un grumier de monter.

3.3.3. Equipements cynégétiques

Un mirador a été mis en place avec la fédération de chasse.



3.3.4. Equipements piscicoles

Il n'y a pas d'équipement piscicole.

3.3.5. Equipements pastoraux

Il n'y a pas d'équipements pastoraux pour l'instant. Cependant, dans le cadre des conventions pluriannuelles de pâturage qui doivent être mise en place, les concessionnaires auront la possibilité de mettre en place certains équipements.

3.3.6. Equipements de protection contre les risques naturels

Il n'y a pas d'équipement de protection contre les risques naturels. Par contre les zones boisées jouent un rôle de protection contre l'érosion.

3.3.7. Equipements de protection contre les risques d'incendie

La piste de Rochetto est classée DFCI (identifiant - P16). Sur les 7,6 km de cette piste, 5,2 km se situent en forêt communale. Un complément de mise aux normes est prévu dans le PLPI (catégorie 2, priorité 3, coût estimé : 360000€).

Un point d'eau est situé en forêt communale : identifiant - AGM02, volume - 40 m³, ouvrage maçonné ouvert. Un autre point d'eau est situé à l'embranchement de la route forestière sur la RD, d'une contenance de 30 m³ (AGM01).



Bassin DFCI (Fanget, 2016)

Il n'y a pas d'équipement du type ZAL, coupure active, ou zone d'autorésistance pouvant jouer un rôle moyen ou fort dans la protection contre l'incendie. Cependant, les zones d'altitudes, pelouses et zones rocheuses, jouent un rôle faible de protection contre l'incendie du fait de leur faible sensibilité à l'incendie.

La PRMF de Valle Mala prévoit sur la crête en limite de la forêt d'Argiusta-Moriccio une coupure active (VLM CA 6) qui est susceptible de toucher la forêt.

Carte 3.2 : Equipements

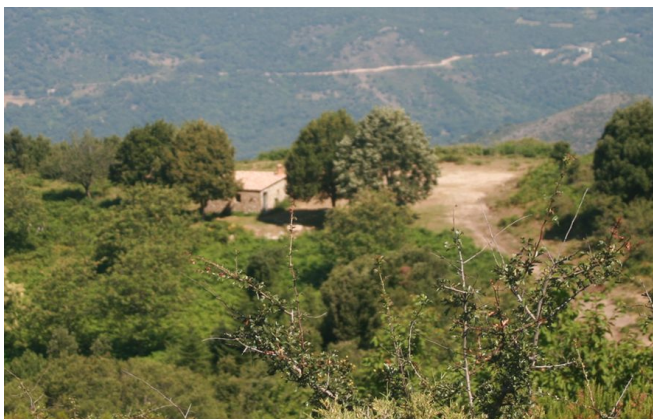
3.3.8. Equipements d'accueil du public

Il n'y a pas d'équipement d'accueil du public.

Il y a une cabane de chasse à l'extrémité de la route forestière, au lieu-dit Rochetto. De ce lieu-dit, il y a un magnifique point de vue sur la vallée du Taravo.



Point de vue sur la vallée du Taravo (Fanget, 2016)



Lieu-dit Rochetto (Fanget, 2016)

Un sentier, au départ du col de Saint-Eustache, passe en crête en limite de la forêt et une table d'orientation a été installée à la Punta di I Cavalletti par le Conseil Départemental de Corse du Sud.

Il existe quelques anciens sentiers non entretenus sur la forêt.

3.3.9. Equipements divers

Il n'y a pas d'équipement divers.

3.3.10. Equipements destinés à l'observation ou à la recherche

Il n'y a pas d'équipement destiné à l'observation ou à la recherche.

4. SYNTHÈSES : OBJECTIFS, ZONAGES, PRINCIPAUX CHOIX

Durée d'application de l'aménagement : 20 ans (2017 à 2036)

4.1. Exposé concis des problèmes posés et des solutions retenues

4.1.1. Cadre National et Régional

Dans un cadre de gestion durable et multifonctionnelle, l'aménagement est établi en fonction des spécificités propres au massif. Ses spécificités sont évaluées par les enjeux présents et leur niveau d'importance. Les enjeux sont évalués conformément aux Orientations Nationales d'Aménagement et de Gestion (ONAG) et à l'aide de la DIA 9005-XX-DIA-EAM-XXX du 16 mars 2016.

Pour la forêt communale d'Argiusta-Moriccio, les enjeux sont les suivants :

Carte 4.1 : Enjeux

Surface des fonctions principales par niveau d'enjeu

Fonctions principales	Surface concernée (ha)				Commentaire
	Enjeu nul	Enjeu faible	Enjeu moyen	Enjeu fort	
Production ligneuse	312,78	77,17	78,58	0	Sont en enjeu nul les zones non boisées, les plantations de châtaignier et merisier, les ripisylves et les pinèdes de recolonisation. Sont en enjeu faible, les chênaies peu productives (zones rocheuses, stations sèches, hauteur moyenne <10m, peu dense).
Ecologie		468,53	0	0	
Social		440,03	28,50	0	
Protection contre les risques naturels	195,30	273,23	0	0	
Production non ligneuse	206,57	0	261,96	0	Il s'agit de l'enjeu pastoral

Détail des surfaces par niveau d'enjeu pour la fonction de protection contre les risques naturels

Fonction de protection contre les risques naturels	Surface concernée (ha)				Commentaire
	Enjeu nul	Enjeu faible	Enjeu moyen	Enjeu fort	
Protection contre les risques naturels physiques	294,53	174	0	0	Les zones boisées (d'un seul tenant) sont en enjeu faible. Cf. 3.3.6
Protection contre le risque incendie	369,30	99,23	0	0	Les zones rocheuses et les pelouses sont en enjeu faible. Cf. 3.3.7
Total	195,30	273,23	0	0	

Détail des surfaces par niveau d'enjeu pour la fonction sociale

Fonction sociale	Surface concernée (ha)				Commentaire
	Enjeu nul	Enjeu faible	Enjeu moyen	Enjeu fort	
Paysage		468,53	0	0	Cf. 2.7.4
Accueil		453,53	15	0	Correspondant aux environs de Rochetto et au projet d'accueil autour de l'arbre remarquable
Eau potable		447,53	13,50	0	En l'absence de périmètre de protection défini, nous avons pris les bassins versants des captages
Chasse		468,53	0	0	
Total		440,03	28,50	0	

Détail des surfaces par niveau d'enjeu pour la fonction de production non ligneuse

Fonction de production non ligneuse	Surface concernée (ha)				Commentaire
	Enjeu nul	Enjeu faible	Enjeu moyen	Enjeu fort	
Production animale	206,57	0	261,96	0	Il s'agit de l'enjeu pastoral constitué des zones ouvertes et semi-ouvertes d'altitude (pelouses, fruticées et zones de recolonisation par le pin).
Production végétale	468,53	0	0	0	Il n'y a ni production de liège, ni récolte de châtaignes, ni récolte de plantes pour les huiles essentiels.
Total	206,57	0	261,96	0	

4.1.3. Cadre local

Richesses et potentialités	
Stations forestières	Les stations sont adaptées à l'essence en place.
Peuplements forestiers	Les peuplements de chêne vert présentent un capital sur pied moyen et trouveront leurs places dans un marché de bois de chauffage en continu développement.
Desserte et accessibilité	La desserte en piste est suffisante mais doit être complétée par des pistes de vidange.
Attrait paysager	Il n'y a pas d'attrait paysager.
Populations animales (chasse, pêche)	Sont présentes les espèces chassables communes.
Espèces et habitats patrimoniaux	Il n'y a pas d'espèce ni habitat patrimonial.
Vestiges culturels	Le chêne vert remarquable de « A leccia di Matachjina » peut être considéré comme un vestige culturel.

Besoins économiques et sociaux	
Source de revenus	L'exploitation de la forêt peut être une source de revenus pour le propriétaire.
Pratiques traditionnelles (chasse, pêche, cueillette)	Il y a un groupe de chasseurs sur la forêt (installation de miradors).
Filières économiques (bois, tourisme, élevage)	Le propriétaire souhaite pouvoir permettre à des jeunes éleveurs de s'installer sur la commune, notamment en permettant le pâturage extensif sur la forêt.
Préservation de l'environnement (biodiversité)	Il n'y a pas de classement particulier.
Préservation des ressources (eau, air)	Il y a deux captages sur la forêt qui servent à l'alimentation en eau potable du village. Il y a également un captage servant à alimenter la fontaine de Rochetto, et un captage servant à l'eau agricole.
Fonction récréative	Il y a une baraque au lieu-dit Rochetto d'où on a un magnifique point de vue sur la vallée du Taravu. Il y a un arbre classé « arbre remarquable » sur la forêt. Le propriétaire souhaite le valoriser en fonction récréative. La commune souhaite développer l'accueil sur la forêt.
Protection contre les risques naturels	Le maintien du milieu boisé, notamment des ripisylves, joue un rôle limitant de l'érosion et des crues.

Contraintes	
Risque incendie	Le risque incendie est reconnu sur la forêt mais le PLPI ne prévoit pas d'équipement sur la forêt.
Sensibilité de la ressource en eau	La présence de deux captages d'eau potable implique la mise en place de périmètres de protection et impose des modalités de gestion particulière.
Sensibilité du paysage externe	La sensibilité du paysage externe est moyenne.
Sensibilité du paysage interne	Du fait de la volonté de la commune de développer l'accueil sur la forêt, il y a une sensibilité du paysage interne le long de la piste de Rochetto et des futurs équipements d'accueil.
Pression animale domestique	La pression des animaux domestiques est actuellement très faible.

4.1.5. Solutions retenues

La forêt communale d'Argiusta-Moriccio est située sur le flanc sud-est de la vallée du Taravu. Elle n'est boisée qu'à 41 %, dont 79% en chêne vert. Les pentes sont moyennes à fortes.

Des restes d'anciennes charbonnières présentes sur une grande partie de la forêt montrent qu'une activité d'exploitation avait lieu durant la fin du XIX^{ème} début du XX^{ème} siècle. D'importants travaux d'«amélioration de forêts dégradées» ont été réalisés dans les années 80-90 sous forme de plantations de feuillus (châtaigniers, ...) et de de sapin pectiné.

Les stations et le potentiel sur pied sont moyens. Le réseau de desserte est constitué d'une route forestière (classée DFCI) qui dessert le nord de la forêt. Afin de permettre une exploitation optimale de la forêt, des pistes de débardage doivent être créées à partir de cette piste. Le reste de la forêt est très difficilement desservable. Le marché actuel le plus dynamique pour le chêne vert est le bois de chauffage, le marché de bois d'œuvre étant actuellement inexistant et potentiellement très incertain.

Une partie de la forêt présente donc un enjeu de production de bois de chauffage de chêne vert.

Le propriétaire souhaite pouvoir permettre à de jeunes agriculteurs de s'installer sur la commune, notamment en mettant à disposition des terrains pour le pâturage extensif (ovins, bovins). Si cette activité n'est pas compatible avec la production de bois et la protection des eaux de captage, elle est cependant possible sur les pelouses et fruticées d'altitude. La présence de bêtes permet le maintien du milieu ouvert et permet ainsi de conserver la biodiversité qui y est rattachée.

Une partie de la forêt présente donc un enjeu de sylvopastoralisme.

La forêt ne présente pas d'intérêt écologique particulier. Cependant une attention particulière portée aux ripisylves permettrait d'améliorer l'écologie générale de la forêt tout en participant à limiter les risques de crues.

La forêt présente un enjeu écologique ordinaire.

La fréquentation touristique est actuellement inexistante. Au lieu-dit Rochetto se trouve une baraque qui sert essentiellement pour les chasseurs. De là, on a un point de vue magnifique sur la vallée du Taravu. Sur la forêt se trouve également un arbre classé remarquable et de très nombreux vieux chênes verts. Ces éléments seront valorisés afin de présenter une offre d'accueil du public sur la forêt.

La forêt présente donc un enjeu d'accueil du public.

La forêt est également parcourue par un réseau hydrographique important et un captage assure l'approvisionnement en eau potable de la commune.

Une partie de la forêt présente donc un enjeu d'exploitation et de protection de la ressource en eau.

Les objectifs retenus sur la forêt sont donc la production de bois de chauffage de chêne vert, l'exploitation et la protection de la ressource en eau, l'accueil du public, le sylvopastoralisme, et la conservation générale des milieux et des paysages.

4.2. Définition des objectifs principaux – division de la forêt en groupes

Zonage de la forêt en fonction des enjeux et des contraintes

Localisation	Enjeux forts et moyens	Contraintes			
		Sensibilité	Pression	Risque	Usage
1, 2, 3	Enjeu de production moyen	Paysage interne le long de la route forestière de Rochettu		Incendie (Modéré)	Potential de production de bois de chauffage
4	Enjeu de production moyen sur une partie			Incendie (Modéré)	
5 partie	Enjeu de production moyen	Paysage interne		Incendie (Modéré)	Accueil (Arbre remarquable)
	Enjeu d'accueil moyen				
	Enjeu protection de l'eau moyen				
6 partie	Enjeu pastoral moyen	Paysage interne		Incendie (Faible)	
	Enjeu d'accueil moyen				
6 partie	Enjeu pastoral moyen	Protection ressources en eau		Incendie (Faible)	Chasse
	Enjeu protection de l'eau moyen				
6 partie	Enjeu pastoral moyen			Incendie (Faible)	Chasse
7, 8, 9, 10	Enjeu pastoral moyen			Incendie (Faible)	Chasse, miradors

Sur les parcelles 1, 2 et 3, il y a un enjeu de production moyen. Il n'y a pas d'autre enjeu (moyen ou fort) sur cette zone. L'objectif affecté à cette zone est donc la production de bois de chauffage de chêne vert. Le traitement choisi devra cependant tenir compte du paysage.

Sur la parcelle 4, il y a sur une petite partie un enjeu moyen de production. Cependant cette zone n'est pas desservie. La création de la desserte sur cette zone coûterait très cher (lacets à aller chercher hors de la zone de production) au regard de la surface à exploiter. Il est donc affecté à cette zone un objectif de conservation générale des milieux, des espèces et des paysages.

Sur la parcelle 5 :

- sur la partie haute de la parcelle, il y a un enjeu moyen de production de bois associé à un enjeu d'accueil du public. Sur une toute petite partie, il y a un enjeu de protection de la ressource en eau moyen. Cependant cette zone n'étant pas desservie et le propriétaire souhaitant développer l'accueil du public sur cette zone (en lien avec l'arbre remarquable), il a été décidé d'affecter à cette zone un objectif d'accueil du public. Des coupes de nature paysagères pourront cependant être réalisées. Cet objectif est compatible avec la protection et l'exploitation de la ressource en eau.

- sur le reste de la parcelle est affecté un objectif de conservation générale des milieux, des espèces et des paysages.

Sur la parcelle 6, il y a un enjeu pastoral moyen sur la quasi-totalité de la parcelle avec des demandes de la part d'éleveurs pour faire pâturer des bêtes. Cependant :

- au lieu-dit Rochetto, il y a également un enjeu d'accueil du public. La commune souhaitant développer son offre vis-à-vis du public, il sera affecté à cette zone un objectif d'accueil du public.
- au-dessus du captage, il y a également un enjeu de protection de la ressource en eau moyen. Les deux ne sont pas incompatibles tant que le pâturage reste extensif et qu'il n'y a pas de parcage des bêtes dans le périmètre de protection rapproché du captage. L'objectif affecté à cette zone est donc l'exercice du pastoralisme bénéficiant à la forêt ou améliorant le milieu avec les contraintes ci-dessus.
- sur le reste de la parcelle est affecté un objectif d'exercice du pastoralisme bénéficiant à la forêt ou améliorant le milieu.

Sur les parcelles 7, 8, 9 et 10, il y a un enjeu pastoral moyen avec des demandes de la part d'éleveurs pour faire pâturer des bêtes. Il n'y a pas d'autres enjeux. L'objectif affecté à cette zone est donc l'exercice du pastoralisme bénéficiant à la forêt ou améliorant le milieu.

La parcelle 11 ne présente actuellement aucun enjeu moyen à fort. Cette parcelle est de plus totalement inaccessible. La zone est classée en objectif de protection générale des milieux et des paysages.

Carte 4.2 : Groupes et unités de gestion

Annexe 4.1 : Codification des groupes

Groupes

Groupe	Surface totale (ha)	Surface boisée (ha)	Surface fonctionnelle (ha)	OBJECTIFS		Type de groupe	Code	UG
				déterminant la sylviculture	associés			
1	58,76	54,37	54,37 ^[1]	Production de bois de chauffage de chêne vert		Production de bois de chêne vert	PROD_BOIS	1-a, 1-b, 2-a, 3-a, 3-b
2	15,02	7,72	15,02	Accueil du public		Accueil du public	ACCUEIL	5-a, 6-b
3	262,59	36,94	262,59	Exercice du pastoralisme bénéficiant à la forêt ou améliorant le milieu		Sylvopastoral	SYLVOPASTO	6-a, 6-c, 7-u, 8-u, 9-u, 10-u
4	132,16	95,69	132,16	Conservation générale des milieux, des espèces et des paysages		Intérêt écologique et paysager général	GENERAL	1c, 2b, 4-u, 5-b, 11-u
Total	468,53	194,72	463,34					

^[1]Sont exclus de la surface fonctionnelle les 4.39 ha d'emprise de la piste. L'emprise de la piste a cependant été maintenue dans ce groupe car la piste participe à l'objectif de production de bois.

4.3. Décisions fondamentales relatives au 1^{er} groupe – PROD_BOIS

Objectifs	UGS	Surface totale	Surface boisée	Surface fonctionnelle
Production de bois de chauffage de chêne vert	1-a, 1-b, 2-a, 3-a, 3-b	58,76 ha	54,37 ha	54,37 ha

4.3.1. Mode de traitement, méthode d'aménagement

Ce groupe, constitué de chêne vert, a pour objectif la production de bois de chauffage de chêne vert. La sensibilité paysagère interne rend difficilement possible les grandes ouvertures de régénération.

Le taillis reste le système le plus productif pour produire du bois de chauffage. Les perches et petits bois ont une production brute annuelle très supérieure aux bois moyens et aux gros et très gros bois (IFN, 2006). Le fait de laisser des réserves permettrait de conserver un paysage de qualité, de maintenir des arbres refuges et le travail réalisé lors de la sélection des réserves pourrait permettre, si le marché se développe, de produire des grumes de bois d'œuvre. Les réserves peuvent également permettre la production de glands. La productivité du taillis est de plus meilleure que celle de la futaie.

Le traitement le plus adapté est donc le taillis avec réserve.

4.3.2. Essences objectifs et critères d'exploitabilité

On a très peu d'information sur la croissance du chêne vert. Le chêne vert étant polycyclique, il est très difficile de mesurer son âge. Les données issues de l'analyse de la gestion passée sur d'autres forêts (FC de Guitera, FC d'Ambiegna) nous donne un diamètre de 10/15cm pour des peuplements âgés d'environ 70 ans. Des peuplements au stade adulte (35/45 cm) semblent âgés de plus de 100 ans.

Nous avons donc décidé de prendre pour le bois de chauffage un âge d'exploitabilité de 80 ans pour un diamètre de 20/25 cm. Pour les réserves on se fixe un diamètre de 60cm.

Essences principales objectif	Essences secondaires associées (et part dans le mélange en %)	Surface		Optimum exploitabilité de l'essence principale	
		Ha	%	Age	Ø indicatif
Chêne vert (bois de chauffage)	Feuillus (2%)	43,5	80	80	20/25
Chêne vert (réserve)		10,87	20	-	60 cm
		54,37	100		

Il faudra au cours de l'aménagement vérifier ces données d'accroissement par un suivi des coupes réalisées et de l'évolution du taillis.

Essences	Répartition des essences en % du couvert		
	actuelle	à l'issue de l'aménagement	à long terme
Chêne vert	99,9 %	98 %	90 %
Feuillus divers	ε	2 %	10 %

4.3.3. Détermination de l'effort de régénération

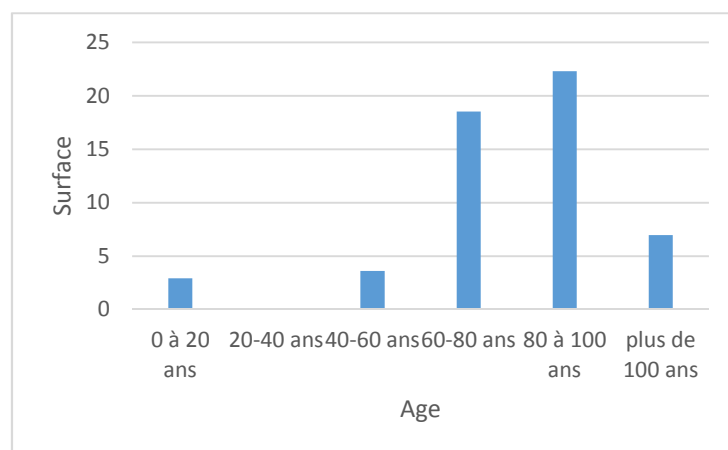
Taillis

Soit S surface fonctionnelle de la série = 54 ha

Soit A = âge optimal d'exploitabilité, fixé à 80 ans pour le taillis (brins de 20/25)

Soit d = durée de l'aménagement, fixée à 20 ans

Alors la surface d'équilibre (Se) est : $54/80 \times 20 = 13,5$ ha.



Histogramme des âges

Les surfaces susceptibles d'être régénérées sont :

- sur les 20 prochaines années de $6,95 + 22,31 = 29,26$ ha,
- Sur les 20 années suivantes de 18,53 ha.
- Sur les 20 années suivantes de 3,62 ha.

On voit donc que si on régénère ainsi systématiquement les surfaces susceptibles de l'être, il y aura un trou de production au bout de 40 ans.

Même pour les plus vieux peuplements, la durée de survie est systématiquement supérieure à 60 ans. Il n'y a donc pas d'urgence « sanitaire » à régénérer les peuplements.

Le diamètre d'exploitabilité de 20/25 cm est indicatif. Les bois de plus gros diamètre se vendent également très bien. Il n'y a donc pas de contraintes commerciales.

La surface à passer en coupe sur la durée de l'aménagement est donc fixée à la surface d'équilibre soit **13,5 ha**, soit **0,675 ha/an**.

Il est indispensable de bien suivre la régénération (cf.3.1.c). L'effort de régénération pourra être revu à la baisse en cas de difficultés de régénération.

Réserves

- La densité de réserve souhaitée est de **10 à 12 m²/ha**.
- On ne s'attachera pas à des proportions précises de catégorie de diamètre. On fera en sorte qu'un **maximum d'irrégularité soit conservé**. Si possible les arbres conservés seront des francs-pieds de qualité correcte. Cependant en cas d'absence de francs-pieds les réserves pourront être prises sous forme de beaux brins de taillis. Les perches, petits bois et bois moyens seront conservés sous forme de bouquets de 3 à 4 individus et non de façon isolée.
- On s'attachera également à garder d'autres essences que le chêne vert.

4.3.4. Classement des unités de gestion

UGS	Surfaces (ha)	
	totale	fonctionnelle
1-a	10,90	10,90
1-b	1,93	0
2-a	24,40	24,40
3-a	19,07	19,07
3-b	2,46	0
Total groupe	58,76	54,37
Pourcentage		92,5 %

4.4. Décisions fondamentales relatives au 2^{ème} groupe - ACCUEIL

Objectifs	UGS	Surface totale	Surface boisée	Surface fonctionnelle
Accueil du public	5-a et 6-b	15,02	7,72	15,02

4.4.1. Mode de traitement, méthode d'aménagement

Il n'est pas défini de traitement pour ce groupe. Cependant des interventions sur le milieu, sous forme de coupes paysagères, sont programmées sur la durée de l'aménagement.

4.4.2. Essences objectifs et critères d'exploitabilité

Il sera recherché la plus grande diversité possible au niveau des essences. Les essences, autres que le chêne vert, seront systématiquement favorisées.

Essences	Répartition des essences en % du couvert		
	actuelle	à l'issue de l'aménagement	à long terme
Chêne vert	99,9 %	95 %	85 %
Autres	ε	5 %	15 %

4.4.3. Détermination de l'effort de régénération

La régénération ne sera pas provoquée ou assistée.

4.4.4. Classement des unités de gestion

UGS	Surfaces (ha)	
	totale	fonctionnelle
5-a	7,72	7,72
6-b	7,30	7,30
Total groupe	15,02	15,02
Pourcentage		100 %

4.5. Décisions fondamentales relatives au 3^{ème} groupe - SYLVOPASTO

Objectifs	UGS	Surface totale	Surface boisée	Surface fonctionnelle
Exercice du pastoralisme bénéficiant à la forêt ou améliorant le milieu	6-a, 6-c, 7-u, 8-u, 9-u, 10-u	262,59	36,94	262,59

4.5.1. Mode de traitement, méthode d'aménagement

Aucun traitement ne sera mis en œuvre.

4.5.2. Essences objectifs et critères d'exploitabilité

L'évolution des milieux par la dynamique naturelle va être perturbée par la pression du pâturage du bétail. Cette perturbation est difficile à évaluer au jour d'aujourd'hui.

Il n'est donc pas choisi d'essence objectif ni de critères d'exploitabilité.

4.5.3. Détermination de l'effort de régénération

La régénération ne sera pas provoquée ou assistée.

4.5.4. Classement des unités de gestion

UGS	Surfaces (ha)	
	totale	fonctionnelle
6-a	47,97	47,97
6-c	11,17	11,17
7-u	36,60	36,60
8-u	66,31	66,31
9-u	65,74	65,74
10-u	34,80	34,80
Total groupe	262,59	262,59
Pourcentage		100 %

4.6. Décisions fondamentales relatives au 4^{ème} groupe - GENERAL

Objectifs	UGS	Surface totale	Surface boisée	Surface fonctionnelle
Conservation générale des milieux, des espèces et des paysages	1-c, 2-b, 4-u, 5-b, 11-u	132,16	95,69	132,16

4.6.1. Mode de traitement, méthode d'aménagement

L'objectif de ce groupe est de laisser évoluer naturellement le milieu. Par conséquent, aucun traitement ne sera mis en œuvre.

4.6.2. Essences objectifs et critères d'exploitabilité

La dynamique naturelle sera l'unique élément de l'évolution des essences. Il n'est donc pas choisi d'essence objectif ni de critères d'exploitabilité.

4.6.3. Détermination de l'effort de régénération

La régénération ne sera pas provoquée ou assistée.

4.6.4. Classement des unités de gestion

UGS	Surfaces (ha)	
	totale	fonctionnelle
1-c	0,63	0,63
2-b	0,17	0,17
4-u	44,70	44,70
5-b	42,77	42,77
11-u	43,89	43,89
Total groupe	132,16	132,16
Pourcentage		100 %

5. PROGRAMME D' ACTIONS

Les actions proposées dans ce programme sont caractérisées selon leur importance pour la réalisation de l'objectif de gestion, selon les critères suivants :

Caractère	Code	Définition
Capital	CAPI	Action ou mesure indispensable à l'atteinte de l'objectif fixé.
Complémentaire	COMP	Action ou mesure recommandée pour la réalisation de l'objectif mais pouvant être différée ou ajournée pour des raisons conjoncturelles.
Conditionnel	COND	Action ou mesure devenant capitale ou complémentaire dès lors que le propriétaire valide le projet proposé ou que la politique financière permet la mise en œuvre de l'action. Sa réalisation peut être soumise à l'attribution de financements spécifiques accompagnant la validation et l'instruction du projet.
Optionnel	OPTI	Action ou mesure répondant à des intérêts dépassant le cadre de la forêt mais localisée dans celle-ci.

5.1. Dispositions concernant le foncier

Au niveau des limites de la forêt

Une partie des limites de la forêt est matérialisée sur le terrain par des éléments naturels (ruisseaux, crêtes).

Une partie des limites ne nécessite pas de matérialisation (pas de coupe et travaux prévus, zone totalement inaccessible, limite avec d'autres forêts soumises).

Seules les limites basses, voisines de terrains privés, à proximité desquelles coupes et travaux doivent être réalisés, doivent être parfaitement matérialisées par ouverture d'un layon et marquage à la peinture. Cela représente 2820 ml.

Carte 3.1 : Limites

Les bornes non retrouvées doivent être recherchées.

Les bornes devront également être entretenues à la peinture. Il est prévu deux passages sur la durée de l'aménagement.

Ces travaux seront réalisés sur la première moitié de l'aménagement (2017-2026). Un entretien sera réalisé sur la deuxième moitié de l'aménagement (2027-2036).

Au niveau du parcellaire

Seules les parcelles 1, 2 et 3 devront être matérialisées.

Le long de la piste des plaques de parcelle seront apposées, avec un rappel tous les 500 m.

Les limites Sud de la parcelle 2 et Est de la parcelle 3 seront matérialisées à la peinture.

Ces travaux seront réalisés sur la première moitié de l'aménagement (2017-2026). Un entretien sera réalisé sur la deuxième moitié de l'aménagement (2027-2036).

Tableau récapitulatif des actions concernant le foncier

Code	Libellé de travaux	Localisation	Quantité	Observations	Année/Médian	Fréq.	Caract
FON_1	Création de limites	Limites à matérialiser – Cf carte 3.2, chapitre 3.3.1	2820 ml	Ouverture layon, marquage à la peinture	2021	1	CAPI
FON_2	Entretien de limites	Limites matérialisées – Cf carte 3.2	2820 ml	Entretien layon et peinture	2031	1	CAPI
FON_3	Entretien bornes	Cf carte 0.3	9 U	Entretien peinture	2021	2	CAPI
FON_4	Création de parcellaire	Parcelles 1, 2 et 3	25 u	Plaque parcelle	2021	1	CAPI
FON_5	Création de parcellaire	Parcelles 2 et 3	2000 ml	Marquage à la peinture	2021	1	CAPI
FON_6	Entretien de parcellaire	Parcelles 2 et 3	2000 ml	Marquage à la peinture	2031	1	CAPI

Carte 5.1 : Travaux

5.2. Dispositions concernant l'équipement général de la forêt

La route forestière principale de Rochetto doit être entretenue. Cette route étant classée DFCl, l'entretien est actuellement pris en charge par les sapeurs forestiers.

Afin d'améliorer l'exploitabilité de la forêt un certain nombre de pistes de débardage doit être créé. Il s'agit de pistes en terrain naturel permettant l'accès avec un véhicule tout terrain ou avec un tracteur. Elles permettront l'exploitation du bois parcelles 1 et 2.

Afin de pouvoir faire des travaux d'aménagement pour l'accueil du public, ainsi que des coupes paysagères, il est nécessaire de prolonger la piste de Filetta, qui actuellement s'arrête au captage. Une barrière sera mise en place à l'entrée de la piste pour limiter l'accès aux ayants droit.

Dans le haut de la forêt, pour faciliter l'accès aux éleveurs, le sentier actuel pourrait être transformé en piste. Une barrière sera mise en place à l'entrée de la piste pour limiter l'accès aux ayants droit.

La création de ces pistes est indispensable à la mise en œuvre des décisions prises dans cet aménagement.

Pistes à créer sur la forêt

Piste	Linéaire (mètre)	Priorité	Intérêt	Remarques
Piste de vidange parcelle 1	180	1	Exploitation bois	
Piste de vidange parcelle 2	500	1	Exploitation bois	
Piste de Filetta	435	2	Accueil du public	Sur sentier existant
Piste de Pozzi	800	2	Pastoralisme	Sur sentier existant
Total	1915			

Tableau récapitulatif des actions concernant les équipements généraux de la forêt

Code	Libellé de travaux	Localisation	Quantité	Observations	Année/Médian	Fréq.	Caract
DES_1	Entretien de route en terrain naturel	Route forestière de Rochetto	5200 ml		2021	2	CAPI
DES_2	Création de piste de vidange en terrain naturel	Parcelle 1 – UGS 1a	180 ml		2020	1	CAPI
DES_3	Création de piste de vidange en terrain naturel	Parcelle 2 _ UGS 2a	500 ml		2018	1	CAPI
DES_4	Création de piste en terrain naturel	Piste de Filetta – UGS 5a	435 ml	Sur sentier existant	2017	1	CAPI
DES_5	Fourniture et mise en place d'une barrière	Piste de Filetta – UGS 5a	1 u		2017	1	COMP
DES_6	Création de piste en terrain naturel	Piste de Pozzi – UGS 6a	800 ml	Sur sentier existant	2026	1	COND
DES_7	Fourniture et mise en place d'une barrière	Piste de Pozzi – UGS 6a	1 u		2026	1	COND

Carte 5.1 : Travaux

5.3. Dispositions concernant la production ligneuse

Ces dispositions concernent les UGS 1-a, 2-a, et 3-a.

5.3.1. Opérations sylvicoles : coupes

a) Consignes de martelage

Les consignes de martelage concernent les arbres **qui seront conservés comme réserves** :

- il faut que ce soit si possible des francs-pieds. En cas d'absence de francs-pieds de beaux brins de taillis pourront être sélectionnés ;
- le houppier doit être au minimum moyennement branchu ;

- la structure doit être au maximum irrégularisée avec des gros bois, des bois moyens et des petits bois, voire des perches ;
- lorsque les arbres laissés en place sont des bois moyens, des petits bois ou des perches, ils le seront sous forme de bouquets de 3 à 4 individus ;
- les feuillus, autres que le chêne vert, devront être conservés.

b) Etat d'assiette

Etat d'assiette

Année	Médiane (Intervalle)	Parcelle	UGS	Fonction-nelle	Impérative	Essence	m ³	Type de coupe	Observation
2017	+/- 5 ans	1	1-a	1,13	1,13	CHV	315	Taillis avec réserve	
2019	+/- 5 ans	2	2-a	1,57	1,57	CHV	267	Taillis avec réserve	
2021	+/- 5 ans	3	3-a	0,57	0,57	CHV	86	Taillis avec réserve	A lotir
2021	+/- 5 ans	2	2-a	1,01	1,01	CHV	177	Taillis avec réserve	
2023	+/- 5 ans	1	1-a	1,61	1,61	CHV	474	Taillis avec réserve	
2025	+/- 5 ans	2	2-a	0,87	0,87	CHV	161	Taillis avec réserve	
2027	+/- 5 ans	2	2-a	1,60	1,60	CHV	304	Taillis avec réserve	
2029	+/- 5 ans	2	2-a	1,72	1,72	CHV	335	Taillis avec réserve	
2031	+/- 5 ans	1	1-a	2,40	2,40	CHV	754	Taillis avec réserve	
2033	+/- 5 ans	2	2-a	1,10	1,10	CHV	225	Taillis avec réserve	

Annexe 5.1 : Calcul des volumes présumés réalisables

Carte 5.2 : Etat d'assiette

c) Suivi de la régénération

Il est très important pour que le taillis rejette bien que les souches soient coupées « rez-terre ».

Il faudra avec l'aide du service « Recherche et développement » de l'Office National des Forêt mettre en place un protocole de suivi de la régénération, comprenant notamment :

- l'évaluation de la reprise du taillis (nombre de brins, accroissements, ...) en fonction du diamètre initial de l'arbre ;
- l'évaluation de la régénération de francs-pied.

5.3.2. Actions concernant la production de bois

Pas de travaux sylvicoles.

5.4. Dispositions concernant la fonction écologique

5.4.1. Consignes particulières pour les coupes et travaux

Les consignes habituelles de prise en compte de la biodiversité sont données dans le SRA, chapitre 3.7 : « Recommandations relatives à la conservation de la biodiversité ».

Lors des martelages doit également être appliquée la DIA « Arbre Bio » (9005-14-DIA-SAM-004).

En ce qui concerne la forêt d'Argiusta-Moriccio, on insistera sur les points suivants :

- on favorisera le mélange d'essences en conservant systématiquement les essences autres que le chêne vert (frênes, houx, châtaigniers, chênes blancs, sapins, aulnes, alisiers blancs, ..).
- on conservera 4 à 9 arbres à micro-habitats (à cavités, lierres ou foudroyés) et un arbre champignonné de diamètre égal ou supérieur à 30 cm par hectare, car ils sont le refuge de nombreuses espèces.
- il n'y aura pas d'intervention dans les ripisylves ; on n'interviendra qu'en bordure afin d'éviter un envahissement par le chêne vert.

5.4.2. Mesures en faveur du maintien de la biodiversité

5.4.2.1. Mesures concernant le bois mort

Dans les zones de production (qui ne représente que 28% de la surface boisée), l'exploitation en bois de chauffage laisse très peu de rémanents au sol, il est donc impératif d'en conserver sur pied ou au sol issu d'une mort naturelle. A minima, 1 arbre mort sur pied sera conservé à l'hectare.

Dans les zones d'accueil du public (UGS 5-a), les bois morts seront conservés dans la mesure où ils ne représentent pas un danger pour les visiteurs.

Dans le reste de la forêt, les peuplements sont laissés à la seule évolution naturelle.

5.4.2.2. Mesures concernant les arbres patrimoniaux

Dans les zones de productions, 4 à 9 arbres patrimoniaux seront conservés par hectares. Dans les autres zones, ils seront totalement conservés.

5.4.2.3. Mesures concernant les îlots de vieux bois

Les actions à mettre en place concernant les vieux bois sont définies dans le DIA « Ilôts » (9005-16-DIA-SAM-005).

La zone de production est constituée d'un rectangle d'environ 650 mètres sur 850 mètres. Chaque point de cette zone de production se situe donc à moins de 850 mètres de zones laissées en libre évolution.

Les zones laissées en libre évolution sont non desservies, difficilement accessibles et n'ont pas fait l'objet d'exploitation depuis près de 100 ans. L'exploitation en taillis-sous-futaie qui était l'usage de l'époque a laissé dans le peuplement de très nombreux très vieux arbres.

Il n'apparaît donc pas nécessaire de mettre en place un îlot de vieux bois dans la zone en production.

5.5. Dispositions concernant la fonction sociale

5.5.1. Mesures en faveur de l'accueil du public

⚠ Une signalisation sera mise en place dans la forêt avec les toponymes de chaque lieux, essentiellement le long de la route forestière et des sentiers. Le nombre de panneau à mettre en place est estimé à 20.

Code	Libellé de travaux	Localisation	Quantité	Observations	Année/Médian	Fréq.	Caract
ACC-1	Fourniture et mise en place de panneau de toponymie	Forêt	20 u		2026	1	COMP

⚠ Sur l'UGS 5-a : il s'agit d'aménager une zone d'accueil du public en lien avec l'arbre remarquable « A leccia di Matachjina ».

Le départ se fera depuis la citerne DFCL sur la piste du Rochetto. Il faudra donc créer une zone de parking à proximité de la citerne DFCL. Ce parking comportera 6 à 8 places de voiture, le long de la piste. Il faudra être vigilant à ne pas bloquer l'accès à la citerne.

Le sentier des « vieux chênes » partira de ce point et fera une boucle d'environ 1,5 km passant par l'arbre remarquable et de nombreux autres vieux arbres. Ces aménagements devront faire l'objet d'une étude plus détaillée, mais ils comprendront :

- la mise en place d'équipements de protection de l'arbre remarquable (barrière, platelage) afin d'éviter une dégradation due à la fréquentation,
- la mise en place de panneaux d'information (sur l'arbre remarquable, la gestion forestière passée, les charbonnières, les arbres bio, ...) le long du sentier,
- l'aménagement d'une aire de pique-nique à mi-chemin,

- il sera peut-être nécessaire de faire un diagnostic sanitaire de l'arbre remarquable afin de s'assurer qu'il ne présente aucun danger pour le public.

Code	Libellé de travaux	Localisation	Quantité	Observations	Année/Médian	Fréq.	Caract
ACC-2	Création d'un parking	A proximité de la citerne DFCl	1 u	8 places	2018	1	CAPI
ACC-3	Ouverture du sentier	UGS 5-a	1500 ml		2018	1	CAPI
ACC-4	Mise en place de panneaux thématiques	UGS 5-a	4 u		2018	1	CAPI
ACC-5	Equipement de protection	UGS 5-a	1 u		2018	1	CAPI
ACC-6	Equipement d'accueil – tables bancs	UGS 5-a	3 u		2018	1	CAPI
ACC-7	Diagnostic sanitaire	UGS-5a	1 u		2018	1	COMP

Afin d'améliorer le paysage interne le long de ce sentier, une coupe paysagère devra être réalisée. Si cette coupe ne peut pas être vendue, elle devra être réalisée en travaux. Les consignes sont les suivantes :

- conserver ou obtenir une structure irrégularisée avec un mélange de gros, de moyen et de petits,
- favoriser les essences autres que le chêne,
- éliminer le sous-étage.

Année	Médiane (Intervalle)	Parcelle	UGS	Fonction-nelle	Impérative	Essence	m ³	Type de coupe	Observation
2017	+/- 5 ans	5	5-a	7,72	7,72	CHV	200	Coupe paysagère	

α Sur l'UG 6-b : il s'agit d'aménager une zone d'accueil au lieu-dit Rochetto. Cet aménagement devra faire l'objet d'une étude plus détaillée, mais il comprendra :

- un parking, afin que les véhicules ne circulent pas n'importe où,
- une table d'orientation permettant de présenter la partie de la vallée visible depuis le site,
- des équipements de repos et de pique-nique.

Code	Libellé de travaux	Localisation	Quantité	Observations	Année/Médian	Fréq.	Caract
ACC-8	Création d'un parking	UG 6-b	1 u	8 places	2018	1	CAPI
ACC-9	Table d'orientation	UG 6-b	1 u		2018	1	CAPI
ACC-10	Equipement d'accueil – tables bancs	UG 6-b	2 u		2018	1	CAPI
ACC-11	Equipement d'accueil – bancs	UG 6-b	2 u		2018	1	CAPI

α Une série de sentiers, s'appuyant en partie sur d'anciens sentiers, sera ouvert et matérialisée pour relier :

- le village au sentier des vieux chênes,
- le sentier des vieux chênes au lieu-dit Rochetto,
- le sentier des vieux chênes aux bergeries de Pian di Selva,
- le lieu-dit Rochetto aux bergeries de Pian di Selva.

Ces sentiers pourront être proposés pour inscription au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR) de Corse du Sud.

Code	Libellé de travaux	Localisation	Quantité	Observations	Année/Médian	Fréq.	Caract
ACC-12	Ouverture et balisage de sentiers	le village au sentier des vieux chênes	1800 ml	Ancien sentier en partie	2018	1	COMP
ACC-13	Ouverture et balisage de sentiers	le sentier des vieux chênes au lieu-dit Rochetto,	350 ml		2018	1	COMP
ACC-14	Ouverture et balisage de sentiers	le sentier des vieux chênes au croisement,	850 ml	Ancien sentier	2018	1	COMP
ACC-15	Ouverture et balisage de sentiers	le lieu-dit Rochetto au croisement	1500 ml	Ancien sentier	2018	1	COMP
ACC-16	Ouverture et balisage de sentiers	croisement aux bergeries de Pian di Selva.	1500 ml	Ancien sentier	2018	1	COMP

L'ensemble de ces travaux crée une proposition d'accueil cohérente pour les locaux et les touristes.

Dans sa réflexion sur l'accueil du public en forêt, la commune souhaite inclure des travaux de remise en état de la barque du Rochetto et des ruines de Pian di Selva. L'état de réflexion de ces deux projets étant peu avancé, il n'a pas été possible de les chiffrer.

Code	Libellé de travaux	Localisation	Quantité	Observations	Année/Médian	Fréq.	Caract
ACC-17	Réfection de la barque de chasse	Rochetto	1 U		2026	1	COND
ACC-18	Remise en état des ruines	Pian di Selva	1 U		2026	1	COND

5.5.2. Mesures en faveur des paysages

Afin de pouvoir s'intégrer dans le paysage que ce soit en externe ou en interne, les coupes de bois doivent respecter certaines règles (Cf. ONF, Pioli, 1996), notamment :

- les coupes doivent avoir des formes non géométriques, douces et arrondies ;
- les coupes doivent suivre les lignes de forces du paysage et s'appuyer sur les vides ;
- il faut créer des écrans par rapport aux pistes et aux sentiers.

Le choix du mode de sylviculture, le taillis avec réserve, bannis les coupes rases et permet le maintien de l'état boisé.

5.5.3. Gestion des ressources en eau - gestion halieutique

Le captage d'eau potable doit être mis aux normes. Cela implique notamment la réalisation par un bureau d'étude spécialisé d'une étude hydrologique, qui précisera les prescriptions particulières du captage (périmètres de protection immédiat, rapproché ou éloigné).

Pour des raisons sanitaires, le cantonnement des bêtes au-dessus des captages n'est pas autorisé. La zone correspond à l'enjeu « eau potable » moyen sur la carte des enjeux (UGS 6-C).

5.5.4. Exploitation pastorale

5.5.4.1. Ovins/bovins/équins

Chaque éleveur souhaitant faire pâturer ses bêtes sur la zone pastorale (UGS 6-a, 6-c, 7-u, 8-u, 9-u et 10-u) devra en faire la demande au propriétaire et, si celui-ci est d'accord, passer une convention pluriannuelle de pâturage. Seuls sont autorisés les ovins, les bovins et les équins.

Les conditions d'occupation de l'espace par les bêtes seront définies dans ces conventions pluriannuelles de pâturage.

Seront possibles les actions suivantes :

- brulage dirigé dans le but d'améliorer le potentiel de nourrissage des animaux,
- l'installation d'équipements spécifiques (bergeries, abreuvoirs, parcs de contentions, ...).

Ne seront pas possibles les actions suivantes :

- le traitement des bêtes en forêt,
- le nourrissage,
- l'installation de bergeries, ou de parcs de contentions au-dessus du captage (UG 6-c).

5.5.4.1. Porcins

La présence de porcs en forêt est peu compatible avec son exploitation. En effet, les porcs dégradent la régénération et les pistes. Les cochons peuvent être tolérés une partie de l'année dans la chênaie verte avec des règles très strictes contenues dans le cahier des charges « porcins ». Ce cahier des charges comprend notamment :

- l'interdiction des porcs en forêt en dehors des périodes de glandées,
- l'interdiction du nourrissage des porcs en forêt,
- l'obligation du port de l'anneau.

5.5.5. Autres productions

Les châtaigneraies plantées fin des années 80 ont été en partie clôturées et régulièrement entretenues. Elles sont donc susceptibles de produire des châtaignes. Celles-ci pourront être ramassées par les gens du village.

5.5.6. Mesures de protection des sites d'intérêt culturel

Aucune intervention ne devra être réalisée sur le Punta d'Erba Rossa sans l'aval des services de la DRAC.
Lors de la création des pistes, on évitera de détruire les murs de soutènement des anciennes charbonnières.

5.5.7. Activité cynégétique

Il n'est pas prévu d'action cynégétique.

5.5.8. Activité piscicole

Il n'est pas prévu d'action piscicole.

5.6. Dispositions générales pour la protection contre les risques

5.6.1. Mesures concernant la protection contre les risques naturels d'ordre physique

Il n'y aura aucune intervention dans les ripisylves, sauf en bordure afin d'éviter un envahissement de celles-ci par le chêne vert.

5.6.2. Mesures concernant la défense contre les incendies

La route forestière de Rochetto, classée DFCI, et le bassin DFCI devront être maintenue en état. Cf. 5.2.

Code	Libellé de travaux	Localisation	Quantité	Observations	Année/Médian	Fréq.	Caract
PRO-1	Entretien du bassin DFCI		1 u			5	CAPI

5.6.3. Mesures d'ordre sanitaire

Le cynips du châtaignier est présent en Corse. Il n'a pas été observé sur les plantations de châtaigniers. Il faudra surveiller la présence du cynips et éventuellement mettre en place les moyens de traitements (lâcher de *Torymus sinensis*).

5.6.4. Mesures concernant le changement climatique

Les mesures proposées dans le groupe de production favorisent les essences en place et le mélange d'essences. Cela permettra d'augmenter l'homéostasie et la résilience de la forêt vis-à-vis du changement climatique.

5.7. Programme d'observations et de recherche

Aucune action générale.

5.8. Opérations de communication

Aucune action générale.

6. BILAN ECONOMIQUE ET FINANCIER

6.1. Bilan Financier

6.1.1. Récoltes

	Volumes présumés réalisables (m ³)		
	Groupe 1	Groupe 2	Total
Essence			
Chêne Vert	3 098 m ³	200 m ³	3 298 m ³
Total	3 098 m ³	200 m ³	3 298 m ³

Une partie de ces récoltes est dépendante de la réalisation des projets de piste de débardage.

L'objectif étant la production de bois de chauffage, l'ensemble des produits (houppiers et perches compris) sera vendu. Il s'agit donc d'un volume total houppier et perche compris.

*Prévision de récolte **annuelle** par catégorie de produits*

RECOLTES ANNUELLES MOYENNES EN M ³		prévisibles durant l'aménagement groupe 1	prévisibles durant l'aménagement groupe 2	prévisibles durant l'aménagement Total (forêt)	passées entre 1986-2015
. FEUILLUS	Chêne vert 50 et +	52 m ³ /an	2 m ³ /an	54 m ³ /an	
	Taillis	50 m ³ /an	3 m ³ /an	53 m ³ /an	
	et houppiers	53 m ³ /an	5 m ³ /an	58 m ³ /an	
	compris	155 m³/an	10 m³/an	165 m³/an	
. GLOBAL	Total	155 m³/an	10 m³/an	165 m³/an	96 m³/an
	soit m³/ ha de surface totale	0.33 m³/ha/an	0.02 m³/ha/an	0.35 m³/ha/an	0.20 m³/ha/an
	soit m³/ ha de surface fonctionnelle de production	2.85 m³/ha/an	0.18 m³/ha/an	3.03 m³/ha/an	

6.1.2. Recettes

6.1.2.1. Ventes de bois

La coupe réalisée en 2007 a été vendue au prix de 17€/m³, celle de 2009 14€/m³. En 2012, le prix moyen de vente du chêne vert était de 17€/m³. En 2013, il est de 18€/m³.

On prendra donc un prix moyen de 15€/m³, légèrement en dessous des prix moyens constatés.

PRODUITS LIGNEUX		RECETTES ANNUELLES MOYENNES PREVISIBLES PENDANT L'AMENAGEMENT		RECETTES ANNUELLES MOYENNES PASSEES ¹
Essences et catégories de produits	Volume par catégorie de produits	Prix unitaires	Recettes escomptées	1986-2015
Chêne vert 25 et -	58 m ³ /an	15 €/m ³	870 €/an	
Chêne vert 30/45	53 m ³ /an	15 €/m ³	795 €/an	
Chêne vert 50 et +	54 m ³ /an	15 €/m ³	810 €/an	
SOUS-TOTAL --->			2 475 €/an	792 €/an
RECETTES ANNUELLES DE LA CHASSE ET DE LA PECHE			0 €/an	
AUTRES RECETTES ANNUELLES			0 €/an	
REVENUS TOTAUX ANNUELS --->			2 475 €/an	
REVENUS TOTAUX 2017-2036 --->			49 500 €	
Dont :		Frais de garderie : 10,00%	247.50€/an	

¹ Données actualisées en euros 2015.

6.1.2.2. Autres recettes

Les modalités de mise en œuvre des conventions pluriannuelles d'exploitation agricole, comprenant notamment les loyers des terres à vocation pastorale, sont définies par arrêté préfectoral. Celui applicable actuellement est l'arrêté n°15-1023 du 21 octobre 2015.

Annexe 6.1 : Arrêté préfectoral n°15-1023

Pour les landes et maquis, le montant est fixé entre 1 à 21 €/ha/an. Le potentiel pastoral étant moyen sur la surface concernée (nécessitant une amélioration par brûlage dirigé par exemple), le propriétaire a fixé le loyer à 4€/ha/an.

La surface du groupe sylvopastoral est de 262.59 ha.

La recette attendue peut donc être de **1050€/an**.

6.1.3. Dépenses

6.1.3.1. Dépenses de travaux

Les dépenses proposées sont un optimum, conformément au code forestier. Elles englobent tous les travaux, qu'ils soient capitaux, complémentaires, conditionnels ou optionnels.

Récapitulatif des dépenses de travaux

Code	Libellé de travaux	Localisation	Quantité	P.U.	Total €HT (20 ans)	Total €HT (annuel)	Fréq.	Caract
FON_1	Création de limites	Limites à matérialiser – Cf carte 3.2, chapitre 3.3.1	2820 ml	2,2	6204	310,2	1	CAPI
FON_2	Entretien de limites	Limites matérialisées – Cf carte 3.2	2820 ml	1,8	5076	253,80	1	CAPI
FON_3	Entretien bornes	Cf carte 0.3	9 u	150	2700	135	2	CAPI
FON_4	Création de parcellaire (Plaquettes)	Parcelles 1, 2 et 3	25 u	30	750	37,5	1	CAPI
FON_5	Création de parcellaire (Peinture)	Parcelles 2 et 3	2000 ml	0,3	600	30	1	CAPI
FON_6	Entretien de parcellaire (Peinture)	Parcelles 2 et 3	2000 ml	0,3	600	30	1	CAPI
DES_1	Entretien de route en terrain naturel	Route forestière de Rochetto	5200 ml	5	52000	2600	2	CAPI
DES_2	Création de piste de vidange en terrain naturel	Parcelle 1 – UGS 1a	180 ml	35	6300	315	1	CAPI
DES_3	Création de piste de vidange en terrain naturel	Parcelle 2 _ UGS 2a	500 ml	35	17500	875	1	CAPI
DES_4	Création de piste en terrain naturel	Piste de filetta – UGS 5a	435 ml	30	13050	652,5	1	CAPI
DES_5	Fourniture et mise en place d'une barrière	Piste de filetta – UGS 5a	1 u	2000	2000	100	1	COMP
DES_6	Création de piste en terrain naturel	Piste de Pozzi – UGS 6a	800 ml	20	16000	800	1	COND
DES_7	Fourniture et mise en place d'une barrière	Piste de Pozzi – UGS 6a	1 u	2000	2000	100	1	COND
ACC-1	Fourniture et mise en place de panneau de toponymie	Forêt	20 u	200	4000	200	1	COMP
ACC-2	Création d'un parking	A proximité de la citerne DFCl	1 u	1200	1200	60	1	CAPI
ACC-3	Ouverture du sentier	UGS 5-a	1500 ml	1,9	2850	142,5	1	CAPI
ACC-4	Fourniture et mise en place de panneaux thématiques	UGS 5-a	4 u	800	3200	160	1	CAPI
ACC-5	Equipement de protection	UGS 5-a	1 u	3000	3000	150	1	CAPI
ACC-6	Equipement d'accueil – tables bancs (fourniture et pose)	UGS 5-a	3 u	750	2250	112,5	1	CAPI
ACC-7	Diagnostic sanitaire	UGS 5-a	1 u	1500	1500	75	1	COMP
ACC-8	Création d'un parking	UGS 6-b	1 u	1200	1200	60	1	CAPI
ACC-9	Table d'orientation (lave émaillée) (fourniture et pose)	UGS 6-b	1 u	10000	10000	500	1	CAPI
ACC-10	Equipement d'accueil – tables bancs (fourniture et pose)	UGS 6-b	2 u	650	1300	65	1	CAPI
ACC-11	Equipement d'accueil – bancs (fourniture et pose)	UGS 6-b	2 u	500	1000	50	1	CAPI
ACC-12	Ouverture et balisage de sentiers	le village au sentier des vieux chênes	1800 ml	1,9	3420	171	1	COMP
ACC-13	Ouverture et balisage de sentiers	le sentier des vieux chênes au lieu-dit Rochetto,	350 ml	1,9	665	33,25	1	COMP
ACC-14	Ouverture et balisage de sentiers	le sentier des vieux chênes au croisement,	850 ml	1,9	1615	80,75	1	COMP
ACC-15	Ouverture et balisage de sentiers	le lieu-dit Rochetto au croisement	1500 ml	1,9	2850	142,5	1	COMP
ACC-16	Ouverture et balisage de sentiers	croisement aux bergeries de Pian di Selva.	1500 ml	1,9	2850	142,5	1	COMP
PRO-1	Entretien du bassin DFCl		1 u	600	3000	150	5	CAPI
					166680	8334		

Pour rappel, n'ont pas été chiffrées les dépenses suivantes :

Code	Libellé de travaux	Localisation	Quantité	Observations	Année/Médian	Fréq.	Caract
ACC-17	Réfection de la barque de chasse	Rochetto	1 U		2026	1	COND
ACC-18	Remise en état des ruines	Pian di Selva	1 U		2026	1	COND

Bilan financier par action sur la durée de l'aménagement

Principales actions		Caractère des actions				Total	
		capitales	Complémentaires	Conditionnelles	Optionnelles	Montant	%
Maintenance	Fonctionnement	8376	0	0	0	8376	9,33%
	Investissement	7554	0	0	0	7554	
	Total	15930,0	0,0	0	0	15930	
Peuplements	Fonctionnement	0	0	0	0	0	0,00%
	Investissement	0	0	0	0	0	
	Total	0	0	0	0	0	
Infrastructure Routes	Fonctionnement	55000	0	0	0	55000	46,17%
	Investissement	23800	0	0	0	23800	
	Total	78800	0	0	0	78800	
Multifonctionnalités (Accueil et pastoralisme)	Fonctionnement	0	0	0	0	0	44,50%
	Investissement	39050	18900	18000	0	75950	
	Total	39050	18900	18000	0	75950	
Total général	Montant	133780,0	18900,0	18000	0	170680	100,00%
	%	78,38%	11,07%	10,55%	0,00%	100,00%	

Bilan financier par action par an

Principales actions		Caractère des actions				Total	
		capitales	Complémentaires	Conditionnelles	Optionnelles	Montant	%
Maintenance	Fonctionnement	418,8	0,0	0,0	0,0	418,8	9,33%
	Investissement	377,7	0,0	0,0	0,0	377,7	
	Total	796,5	0,0	0,0	0,0	796,5	
Peuplements	Fonctionnement	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,00%
	Investissement	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	
	Total	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	
Infrastructure Routes	Fonctionnement	2750,0	0,0	0,0	0,0	2750,0	46,17%
	Investissement	1190,0	0,0	0,0	0,0	1190,0	
	Total	3940,0	0,0	0,0	0,0	3940,0	
Multifonctionnalités (Accueil et pastoralisme)	Fonctionnement	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	44,50%
	Investissement	1952,5	945,0	900,0	0,0	3797,5	
	Total	1952,5	945,0	900,0	0,0	3797,5	
Total général	Montant	6689,0	945,0	900,0	0,0	8534,0	100,00%
	%	78,38%	11,07%	10,55%	0,00%	100,00%	

Bilans des dépenses de travaux par type d'action

Toutes actions

NATURE	DEPENSES ANNUELLES MOYENNES PREVISIBLES		
	Section de fonctionnement	Section d'investissement	Total
<u>Maintenance</u>	419 €	377,5 €	796,5 €
<u>Peuplement :</u>			
Régénération	0 €	0 €	0 €
Amélioration	0 €	0 €	0 €
Jardinage	0 €	0 €	0 €
TOTAL PEUPELEMENTS	0 €	0 €	0 €
<u>Infrastructure :</u>			0
Routes	0 €	1190 €	1190 €
Assainissements	0 €	0 €	0 €
DFCI	2750 €	0 €	2750 €
TOTAL INFRASTRUCTURE	2750 €	1190 €	3940 €
<u>Multifonctionnalité :</u>			0
Cynégétique et piscicole	0 €	0 €	0 €
Habitats et espèces	0 €	0 €	0 €
Paysage	0 €	0 €	0 €
Pastoralisme	0 €	900 €	900 €
Accueil du public	0 €	2897,5 €	2897,5 €
TOTAL MULTIFONCTIONNALITE	0 €	3797,5 €	3797,5 €
<u>Etudes environnementales</u>	0 €	0 €	0 €
<u>Divers</u>	0 €	0 €	0 €
TOTAL GENERAL	3169 €	5365,0 €	8534 €
			0
Travaux par an et par ha surface totale	7 €	11 €	18 €
Travaux par an et par ha surface fonctionnelle	7 €	12 €	18 €

Actions capitales et complémentaires

NATURE	DEPENSES ANNUELLES MOYENNES PREVISIBLES		
	Section de fonctionnement	Section d'investissement	Total
<u>Maintenance</u>	419 €	377,5 €	796,5 €
<u>Peuplement :</u>			
Régénération	0 €	0 €	0 €
Amélioration	0 €	0 €	0 €
Jardinage	0 €	0 €	0 €
TOTAL PEUPEMENTS	0 €	0 €	0 €
<u>Infrastructure :</u>			
Routes	0 €	1190 €	1190 €
Assainissements	0 €	0 €	0 €
DFCI	2750 €	0 €	2750 €
TOTAL INFRASTRUCTURE	2750 €	1190 €	3940 €
<u>Multifonctionnalité :</u>			
Cynégétique et piscicole	0 €	0 €	0 €
Habitats et espèces	0 €	0 €	0 €
Paysage	0 €	0 €	0 €
Pastoralisme	0 €	0 €	0 €
Accueil du public	0 €	2897,5 €	2897,5 €
TOTAL MULTIFONCTIONNALITE	0 €	2897,5 €	2897,5 €
<u>Etudes environnementales</u>	0 €	0 €	0 €
<u>Divers</u>	0 €	0 €	0 €
TOTAL GENERAL	3169 €	4465 €	7634 €
			0
Travaux par an et par ha surface totale	7 €	10 €	16 €
Travaux par an et par ha surface fonctionnelle	7 €	10 €	16 €

Actions capitales uniquement

NATURE	DEPENSES ANNUELLES MOYENNES PREVISIBLES		
	Section de fonctionnement	Section d'investissement	Total
<u>Maintenance</u>	419 €	377,5 €	796,5 €
<u>Peuplement :</u>			
Régénération	0 €	0 €	0 €
Amélioration	0 €	0 €	0 €
Jardinage	0 €	0 €	0 €
TOTAL PEUPEMENTS	0 €	0 €	0 €
<u>Infrastructure :</u>			
Routes	0 €	1190 €	1190 €
Assainissements	0 €	0 €	0 €
DFCI	2750 €	0 €	2750 €
TOTAL INFRASTRUCTURE	2750 €	1190 €	3940 €
<u>Multifonctionnalité :</u>			
Cynégétique et piscicole	0 €	0 €	0 €
Habitats et espèces	0 €	0 €	0 €
Paysage	0 €	0 €	0 €
Pastoralisme	0 €	0 €	0 €
Accueil du public	0 €	1952,5 €	1952,5 €
TOTAL MULTIFONCTIONNALITE	0 €	1952,5 €	1952,5 €
<u>Etudes environnementales</u>	0 €	0 €	0 €
<u>Divers</u>	0 €	0 €	0 €
TOTAL GENERAL	3169 €	3520 €	6689 €
			0
Travaux par an et par ha surface totale	7 €	8 €	14 €
Travaux par an et par ha surface fonctionnelle	7 €	8 €	14 €

6.1.3.2. Autres dépenses

S'ajoutent aux dépenses de travaux :

- les frais de garderie correspondant à 10% des recettes, soit 247,50€/an, soit 4950€ sur la durée de l'aménagement,
- la taxe de 2€/ha, d'un montant de 937,06€/an, soit 18741,20€ sur la durée de l'aménagement,
- l'adhésion à PEFC Corsica (optionnelle) estimée à 324€ pour 5 ans, soit 1296€ sur la durée de l'aménagement.

6.1.4. Bilan

Il est proposé trois bilans financiers :

- un bilan financier « optimal » prenant en compte l'ensemble des dépenses.
- Un bilan financier « minimal » ne prenant en compte que les actions capitales.
- Un bilan financier « intermédiaire » prenant en compte les actions capitales et complémentaires.

Les subventions éventuelles sont prises en compte dans la deuxième partie des tableaux.

	Bilan financier sur la durée de l'aménagement par hectare (€/ha)		Bilan financier annuel par hectare (€/ha/an)	
	Sans subvention	Avec subventions	Sans subvention	Avec subventions
Optimal	- 6258	+ 699	- 13,36	+ 1,49
Minimal	- 4348	+ 1853	- 9,28	+ 3,95
Intermédiaire	- 5293	+ 1664	- 11,30	+ 3,55

Les travaux de DFCI (entretien piste du Rochetto et bassin DFCI) sont considérés comme subventionnés à 100% puisqu'ils sont réalisés par les sapeurs forestiers.

Les travaux d'accueil peuvent être subventionnés jusqu'à 80% au titre de la mesure 8.5 du PDRC.

Les travaux d'investissement routier peuvent être subventionnés jusqu'à 80% au titre de la mesure 8.6 du PDRC.

BILAN FINANCIER ANNUEL OPTIMAL
Actions Capitales, Complémentaires, Conditionnelles et Optimales

Euros de l'année : 2016

	BILAN FINANCIER PREVISIONNEL ANNUEL	BILAN FINANCIER PASSE ANNUEL
RECETTES	3525 €/an	792 €/an
DEPENSES TRAVAUX	8534 €/an	2152 €/an
DONT SECTION DE FONCTIONNEMENT		
Travaux	3169 €/an	614 €/an
Divers		
DONT SECTION D'INVESTISSEMENT		
Travaux	5365 €/an	1538 €/an
Divers		
Frais de garderie : 10%	247 €/an	79 €/an
Nouvelle contribution 2€/ha	937 €/an	
Adhésion PEFC Corsica	65 €/an	
TOTAL DES DEPENSES	9783 €/an	2231 €/an
BILAN	-6258 €/an	
Bilan /ha	-13,36 €/ha/an	

BILAN POSSIBLE le cas échéant avec aides financières

Aides financières envisagées*			
	Infrastructure	952 €/an	80%
	DFCI	2750 €/an	100% (travaux réalisés par les sapeurs forestiers)
	Accueil	2318 €/an	80%
	Aide CTC pour taxe ha	937 €/an	
TOTAL DES AIDES FINANCIERES		6957 €/an	
BILAN		699 €/an	
Bilan /ha		1,49 €/ha/an	

BILAN FINANCIER ANNUEL MINIMAL

Actions Capitales uniquement

Euros de l'année : 2016

	BILAN FINANCIER PREVISIONNEL ANNUEL		BILAN FINANCIER PASSE ANNUEL	
RECETTES	3525	€/an	792	€/an

DEPENSES TRAVAUX		6689	€/an	2152	€/an
DONT SECTION DE FONCTIONNEMENT	Travaux	3169	€/an	614	€/an
	Divers				
DONT SECTION D'INVESTISSEMENT	Travaux	3520	€/an	1538	€/an
	Divers				
Frais de garderie : 10%		247	€/an	79	€/an
Nouvelle contribution 2€/ha		937	€/an		
TOTAL DES DEPENSES		7873	€/an	2231	€/an
BILAN		-4348	€/an		
Bilan /ha		-9,28	€/ha/an		

BILAN POSSIBLE le cas échéant avec aides financières

Aides financières envisagées*				
	Infrastructure	952	€/an	80%
	DFCI	2750	€/an	100% (travaux réalisés par les sapeurs forestiers)
	Accueil	1562	€/an	80%
	Aide CTC pour taxe ha	937	€/an	
TOTAL DES AIDES FINANCIERES		6201	€/an	
BILAN		1853	€/an	
Bilan /ha		3,95	€/ha/an	

BILAN FINANCIER ANNUEL INTERMEDIAIRE
Actions Capitales et Complémentaires

Euros de l'année : 2016

	BILAN FINANCIER PREVISIONNEL ANNUEL	BILAN FINANCIER PASSE ANNUEL
RECETTES	3525 €/an	792 €/an

DEPENSES TRAVAUX	7634 €/an	2152 €/an	
DONT SECTION DE FONCTIONNEMENT	Travaux	3169 €/an	614 €/an
	Divers		
DONT SECTION D'INVESTISSEMENT	Travaux	4465 €/an	1538 €/an
	Divers		
Frais de garderie : 10%	247 €/an	79 €/an	
Nouvelle contribution 2€/ha	937 €/an		
TOTAL DES DEPENSES	8818 €/an	2231 €/an	
BILAN	-5293 €/an		
Bilan /ha	-11,30 € /ha/an		

BILAN POSSIBLE le cas échéant avec aides financières

Aides financières envisagées*			
	Infrastructure	952 €/an	80%
	DFCI	2750 €/an	100% (travaux réalisés par les sapeurs forestiers)
	Accueil	2318 €/an	80%
	Aide CTC pour taxe ha	937 €/an	
TOTAL DES AIDES FINANCIERES		6957 €/an	
BILAN		1664 €/an	
Bilan /ha		3,55 € /ha/an	

6.2. Bilan Economique

La gestion proposée pour la forêt communale d'Argiusta-Moriccio va contribuer à :

- mettre sur le marché du bois de chauffage de chêne vert,
- développer l'activité pastorale des éleveurs de la commune,
- générer une activité des entrepreneurs locaux pour la création et l'entretien du réseau d'infrastructure,
- proposer des infrastructures d'accueil pour les locaux et les visiteurs.

Ainsi elle participe à la vie économique de la microrégion.

7. EVALUATION ET INDICATEURS DE GESTION

7.1. Indicateurs de gestion

Critère	Localisation	Indicateur de gestion	Echéance de contrôle de l'indicateur	En cas de non-conformité avec l'indicateur	
				Risque	Mesure à prendre
Gestion durable des peuplements de chêne vert	Groupe 1	Suivi de la régénération de chêne vert	Relevés annuels et bilan à mi-parcours (2026)	Déséquilibre de la ressource	Adaptation des coupes
Gestion durable des peuplements de chêne vert	Groupe 1	Respect du cahier des charges porcins	En continu	Altération de la régénération	Ajournement des coupes Dénonciation des conventions
Gestion conservatoire des peuplements	Groupe 1	Recensement des arbres bio	Avant ou pendant le martelage	Altération du fonctionnement de l'écosystème et de l'habitat d'espèces	Ajournement des coupes
Gestion conservatoire des peuplements	Groupe 1	Recensement des arbres morts sur pied	Avant ou pendant le martelage	Altération du fonctionnement de l'écosystème et de l'habitat d'espèces	Ajournement des coupes
Gestion durable des milieux	Groupe 3	Respect des conventions pluriannuelles de pâturage	En continu	Altération du milieu	Dénonciation des conventions
Gestion des ressources en eau	Forêt	Mise aux normes des captages	2021	Risques sanitaires Défaut de légalité	
Gestion conservatoire de la châtaigneraie	6-b	Suivi de l'évolution du Cynips (<i>Dryocosmus kuriphilus</i>)		Destruction du biotope	Intervention curative

7.2. Evaluation des critères environnementaux

7.2.1. Formations naturelles participant aux enjeux de biodiversité

7.2.1.1. Ensemble des formations naturelles

Surface des formations naturelles et quotité participant aux enjeux de biodiversité (ha)

Parcelle	Milieux boisés					Milieux non boisés				Total
	Vieux bois	Colonisation	Patrimoniaux	Ripisylves	Autres formations boisées	Humides	Rupicoles	Ouverts [1]	Hydriques	
Formations naturelles existantes										
Groupe 1					54,37			4,39		58,76
Groupe 2				0,13	9,76			5,13		15,02
Groupe 3					34,53		8,54	219,52		262,59
Groupe 4				6,82	89,11		30,92	5,31		132,16
Total				6,95	187,77		39,46	234,35		468,53
<i>% de la surface totale</i>				<i>1,5%</i>	<i>40,1%</i>		<i>8,4%</i>	<i>50,0%</i>		<i>100,0%</i>
Formations naturelles participant aux enjeux de biodiversité (gestion spécifique et formations laissées à la dynamique naturelle)										
Groupe 1										0
Groupe 2				0,13						0,13
Groupe 3					10,27		8,54			18,81
Groupe 4				6,82	89,11		30,92			126,85
Total				6,95	99,38		39,46			145,79
<i>% de la surface totale de la forêt</i>				<i>1,5%</i>	<i>21,2%</i>		<i>8,4%</i>			<i>31,1%</i>
<i>% de la surface des formations existantes</i>				<i>100,0%</i>	<i>52,9%</i>		<i>100,0%</i>			

[1] Les milieux ouverts étant pâturés par les bêtes ne sont pas considérés comme laissés à la dynamique naturelle.

Annexe 7.1 : Formations naturelles participant aux enjeux de biodiversité : détail par parcelle

7.2.1.2. Engagement environnemental lié au maintien de vieux bois

La zone de production est constituée d'un rectangle d'environ 650 mètres sur 850 mètres. Chaque point de cette zone de production se situe donc à moins de 850 mètres de zones laissées en libre évolution.

Les zones laissées en libre évolution sont non desservies, difficilement accessibles et n'ont pas fait l'objet d'exploitation depuis près de 100 ans. L'exploitation en taillis-sous-futaie qui était l'usage de l'époque a laissé dans le peuplement de très nombreux très vieux arbres.

Il n'apparaît donc pas nécessaire de mettre en place un îlot de vieux bois dans la zone en production.

7.2.2. Bois mort

Dans les zones de production (qui ne représente que 28% de la surface boisée), l'exploitation en bois de chauffage laisse très peu de rémanents au sol, il est donc impératif d'en conserver sur pied ou au sol issu d'une mort naturelle. A minima, 1 arbre mort sur pied sera conservé à l'hectare.

Dans les zones d'accueil du public (UG 5-a), les bois morts seront conservés dans la mesure où ils ne représentent pas un danger pour les visiteurs.

Dans le reste de la forêt, les peuplements sont laissés à la seule évolution naturelle.

Cette consigne de conserver du bois mort va permettre de reconstituer le stock qui est très faible.

7.2.3. Arbres patrimoniaux

Dans les zones de production, 4 à 9 arbres patrimoniaux seront conservés par hectares. Dans les autres zones, ils seront totalement conservés. Cette consigne de conservation des arbres patrimoniaux va permettre de limiter l'impact écologique des interventions sylvicoles.

7.3. Evaluation de la conformité de l'aménagement forestier

Critères	Références dans l'AF	Observation
Ilots de vieux bois	5.4.2.3	
Changement climatique	5.6.4	
Bois mort	1.4.4.2, 5.4.2.1, 7.2.2	
Espèces protégées	1.4.2, 1.6.1	
Natura 2000		Non concerné
Vestiges culturels	2.8, 5.5.6	
Paysage	2.7, 5.5.2	
Captage d'eau potable	1.1.1, 2.10, 5.5.3	
Risque d'incendie	1.8, 3.3.7, 5.6.2	
Risque de crue	1.7, 3.3.6, 5.6.1	

7.4. Récapitulatifs des interventions

7.4.1. Coupes

Passage en coupe		Localisation		Surface Impérative	Volume indicatif		Type de coupe	Réalisation	
Année	Médiane (Intervalle)	Parcelle	UGS		Essence	m ³		Année	Volume prélevé
2017	+/- 5 ans	1	1-a	1,13	CHV	315	Taillis avec réserve		
2017	+/- 5 ans	5	5-a	7.72	CHV	200	Coupe paysagère		
2019	+/- 5 ans	2	2-a	1,57	CHV	267	Taillis avec réserve		
2021	+/- 5 ans	3	3-a	0,57	CHV	86	Taillis avec réserve		
2021	+/- 5 ans	2	2-a	1,01	CHV	177	Taillis avec réserve		
2023	+/- 5 ans	1	1-a	1,61	CHV	474	Taillis avec réserve		
2025	+/- 5 ans	2	2-a	0,87	CHV	161	Taillis avec réserve		
2027	+/- 5 ans	2	2-a	1,60	CHV	304	Taillis avec réserve		
2029	+/- 5 ans	2	2-a	1,72	CHV	335	Taillis avec réserve		
2031	+/- 5 ans	1	1-a	2,40	CHV	754	Taillis avec réserve		
2033	+/- 5 ans	2	2-a	1,10	CHV	225	Taillis avec réserve		

7.4.2. Travaux

Code	Groupe	Libellé de travaux	Localisation	Quantité	P.U.	Total HT (20 ans)	Total HT (annuel)	Année/Médian		Fréq.	Caract
DES_4	2	Création de piste en terrain naturel	Piste de Filetta – UGS 5a	435 ml	30	13050	652,5	2017		1	CAPI
DES_3	1	Création de piste de vidange en terrain naturel	Parcelle 2 _ UGS 2a	500 ml	35	17500	875	2018		1	CAPI
ACC-2	2	Création d'un parking	A proximité de la citerne DFCI	1 u	1200	1200	60	2018		1	CAPI
ACC-3	2	Ouverture du sentier	UGS 5-a	1500 ml	1,9	2850	142,5	2018		1	CAPI
ACC-4	2	Fourniture et mise en place de panneaux thématiques	UGS 5-a	4 u	800	3200	160	2018		1	CAPI
ACC-5	2	Equipe ment de protection (barrière, ...)	UGS 5-a	1 u	3000	3000	150	2018		1	CAPI
ACC-6	2	Equipe ment d'accueil – tables bancs (fourniture et pose)	UGS 5-a	3 u	750	2250	112,5	2018		1	CAPI
ACC-7	2	Diagnostic sanitaire	UGS 5-a	1 u	1500	1500	75	2018		1	COMP
ACC-8	2	Création d'un parking	UGS 6-b	1 u	1200	1200	60	2018		1	CAPI
ACC-9	2	Table d'orientation (lave émaillée) (fourniture et pose)	UGS 6-b	1 u	10000	10000	500	2018		1	CAPI
ACC-10	2	Equipe ment d'accueil – tables bancs (fourniture et pose)	UGS 6-b	2 u	650	1300	65	2018		1	CAPI
ACC-11	2	Equipe ment d'accueil – bancs (fourniture et pose)	UGS 6-b	2 u	500	1000	50	2018		1	CAPI
ACC-12	Forêt	Ouverture et balisage de sentiers	du village au sentier des vieux chênes	1800 ml	1,9	3420	171	2018		1	COMP
ACC-13	Forêt	Ouverture et balisage de sentiers	du sentier des vieux chênes au lieu-dit Rochetto,	350 ml	1,9	665	33,25	2018		1	COMP
ACC-14	Forêt	Ouverture et balisage de sentiers	du sentier des vieux chênes au croisement,	850 ml	1,9	1615	80,75	2018		1	COMP
ACC-15	Forêt	Ouverture et balisage de sentiers	du lieu-dit Rochetto au croisement	1500 ml	1,9	2850	142,5	2018		1	COMP
ACC-16	Forêt	Ouverture et balisage de sentiers	du croisement aux bergeries de Pian di Selva.	1500 ml	1,9	2850	142,5	2018		1	COMP
DES_2	1	Création de piste de vidange en terrain naturel	Parcelle 1 – UGS 1a	180 ml	35	6300	315	2020		1	CAPI
PRO-1	Forêt	Entretien du bassin DFCI		1 u	600	3000	150		2018	5	CAPI
FON_1	Forêt	Création de limites	Limites à matérialiser – Cf carte 3.2, chapitre 3.3.1	2820 ml	2,2	6204	310,2		2021	1	CAPI

Code	Groupe	Libellé de travaux	Localisation	Quantité	P.U.	Total HT (20 ans)	Total HT (annuel)	Année/Médian	Fréq.	Caract
FON_3	Forêt	Entretien bornes	Cf carte 0.3	9 u	150	2700	135	2021	2	CAPI
FON_4	1	Création de parcellaire (plaquettes)	Parcelles 1, 2 et 3	25 u	30	750	37,5	2021	1	CAPI
FON_5	1	Création de parcellaire (peinture)	Parcelles 2 et 3	2000 ml	0,3	600	30	2021	1	CAPI
DES_1	Forêt	Entretien de route en terrain naturel	Route forestière de Rochetto	5200 ml	5	52000	2600	2021	2	CAPI
DES_5	3	Création de piste en terrain naturel	Piste de Pozzi – UGS 6a	800 ml	20	16000	800	2026	1	COND
ACC-1	Forêt	Fourniture et mise en place de panneaux de toponymie	Forêt	20 u	200	4000	200	2026	1	COMP
FON_2	Forêt	Entretien de limites	Limites matérialisées – Cf carte 3.2	2820 ml	1,8	5076	253.80	2031	1	CAPI
FON_6	1	Entretien de parcellaire (peinture)	Parcelles 2 et 3	2000 ml	0,3	600	30	2031	1	CAPI

Pour rappel, n'ont pas été chiffrées les dépenses suivantes :

Code	Groupe	Libellé de travaux	Localisation	Quantité	Observations	Année/Médian	Fréq.	Caract
ACC-17	2	Réfection de la barque de chasse	Rochetto	1 U		2026	1	COND
ACC-18	3	Remise en état des ruines	Pian di Selva	1 U		2026	1	COND

7.4.3. Autres actions

Objet	Action	Echéance
Régénération naturelle	Suivi de la régénération de chêne vert – protocole à mettre en place avec le service R&D de l'ONF	Dès les premières coupes
Pâturage en forêt	Etablissement de conventions de pâturage avec les éleveurs	En continue
Sanitaire	Suivi de l'infestation des châtaigneraies par le cynips	En continue
Sanitaire	Suivi des expérimentations sur le traitement du cynips par <i>Torymus sinensis</i> sur la région	En continue
Captages	Relancer la commune pour la mise aux normes des captages	Début d'aménagement
Biodiversité	Application de la DIA Arbre Bio	En continue
Foncier	Retrouver les bornes manquantes	En continue

REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- DESURMONT A.**, 2003, Contribution de l'analyse paysagère dans les aménagements forestiers en zone montagnarde Corse
- GAMISANS J.**, 1991 La végétation de la Corse, EDISUD : 391p.
- IFN, 2006**, Résultats du troisième inventaire forestier, département de Haute-Corse (2004) et de Corse-du-Sud (2003)
- ODARC**, 2004, Guide pratique pour l'exploitation des forêts de chêne vert en Corse. ODARC : 40p.
- ONF, PIOLI A.**, 2006, Approche des stations forestières en Corse. ONF Corte : Non paginé
- ONF**, 2011, Schéma Régional d'Aménagement. ONF : 249p. + annexes
- ONF, PIOLI A.**, ?, Ebauche de guide de sylviculture du chêne vert. ONF : non paginé.
- ONF, PIOLI A.**, 1996, Directives paysagères pour la région Corse
- ONF, 2009, Rendez-vous techniques n° 25-26**, Dossier : le bois mort en forêt, p17
- ONF, 2011**, PLPI Montagne RIZZANESE
- ONF, PEYROT G.**, 2001, Etude interne : Analyse de l'attractivité touristique et paysagère des forêts publiques de Corse

CONCERTATIONS ET CONSULTATIONS POUR L'ELABORATION DE L'AMENAGEMENT

Date	Type	Objet	Organisme participant	Références
02/02/2015	Réunion	Lancement de la révision de l'aménagement forestier	Représentant de la commune : M. CAITUCOLI Paul-Joseph (maire), ONF, UT Taravu : CASAMARTA Paul-Antoine ONF, SAFOR : FANGET Gisèle	2févr2015_CR_Concertation 1_AF_Argiusta.doc
19/01/2015	Réunion	Réunion intermédiaire sur le pastoralisme	Représentant de la commune : M. CAITUCOLI Paul-Joseph (maire), ONF, UT Taravu : CASAMARTA Paul-Antoine, Marco BANCHI ONF, SAFOR : FANGET Gisèle Eleveur : M. ISTRIA	19janv2016_CR_rencontre_i nter_AF_Argiusta.doc
09/09/2016	Réunion	Présentation des résultats de l'analyse et discussion sur les choix de gestion	Représentant de la commune : M. CAITUCOLI Paul-Joseph (maire), ONF, UT Taravu : CASAMARTA Paul-Antoine, Marco BANCHI ONF, SAFOR : FANGET Gisèle	9sept2016_CR_Concertation 2_AF_Argiusta.doc
18/09/2016	Présentation	Présentation de la forêt aux journées du patrimoine organisées à Argiusta-Moriccio	ONF, SAFOR : FANGET Gisèle	Présentation_argiusta.pptx
18/11/2016	Réunion	Présentation de l'aménagement et des bilans financiers	Représentant de la commune : M. CAITUCOLI Paul-Joseph (maire), ONF, UT Taravu : CASAMARTA Paul-Antoine, Marco BANCHI ONF, SAFOR : FANGET Gisèle	18nov2016_CR_Concertatio n 3_AF_Argiusta.doc

CONTRIBUTIONS

Rédaction :

Gisèle Fanget, Chef de projet aménagement, Service Aménagement Forestiers

Comité technique :

Paul-Antoine Casamarta, Agent Patrimonial, UT Taravu

Marco Banchi, Responsable UT Taravu

Gisèle Fanget

Prise de données terrain :

Paul-Antoine Casamarta

Marco Banchi

Gisèle Fanget

Philippe Hazeman, Agent Patrimonial, UT Taravu

Jérôme Gross, Agent Patrimonial, UT Taravu

Participation recueil de données administratives :

Madeleine Dominici, assistante foncier et concessions, Service Forêt Bois

Cathy Ori, assistante, Service Aménagement Forestiers

Valérie Guidici, Service Coupe

Jérôme Lecoq, Service Travaux

Cartographie :

Julien Madary, Opérateur SIG, Service Aménagement Forestiers

Gisèle Fanget

Photographies :

Gisèle Fanget

Reproduction :

Cathy Ori

Rédaction achevée le par :

Gisèle Fanget, Ingénieur forestier

Vérifié le par :

Bertrand Aubineau, Chef de projet aménagement

Franck Vandriessche, Responsable du Service Aménagement Forestiers, ONF Corse

Proposé le par :

Paul Hett, Directeur Régional de l'ONF Corse

LISTE DES ANNEXES

Titre 0 :

- 0.1 Liste des parcelles cadastrales
- 0.2 Cahier de bornage
- 0.3 Descriptif du parcellaire

Titre 1 :

- 1.1 Typologie de peuplement utilisée pour le chêne vert
- 1.2 Types de peuplements par parcelle
- 1.3 Méthodologie utilisée pour les inventaires
- 1.4 Détails des résultats statistiques par parcelle

Titre 2 :

Titre 3 :

- 3.1 Gestion passée – travaux
- 3.2 Desserte

Titre 4 :

- 4.1 Codification des groupes

Titre 5 :

- 5.1 Calcul des volumes présumés réalisables

Titre 6 :

- 6.1 Arrêté préfectoral n°15-1023

Titre 7 :

- 7.1 Formations naturelles participant aux enjeux de biodiversité : détail par parcelle

LISTE DES CARTES

Titre 0 :

- 0.1 Plan de situation (avec région IFN)
- 0.2 Communes et forêts limitrophes
- 0.3 Foncier (**confidentiel**)
- 0.4 Parcellaire

Parcellaire Titre 1 :

- 1.1 Topographie et hydrographie
- 1.2 Captages (**confidentiel**)
- 1.3 Pentes
- 1.4 Géologie
- 1.5 Stations
- 1.6 Habitats
- 1.7 Inventaires et protections réglementaires
- 1.8 Eléments naturels remarquables (**confidentiel**)
- 1.9 Formations dominantes
- 1.10 Peuplements
- 1.11 Maquis

Titre 2 :

- 2.1 Sensibilités paysagères

Titre 3 :

- 3.1 Limites
- 3.2 Equipements

Titre 4 :

- 4.1 Enjeux
- 4.2 Groupes et unités de gestion

Titre 5 :

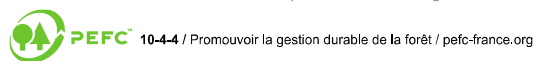
- 5.1 Travaux
- 5.2 Etat d'assiette
- 5.3 Equipements d'accueil

Direction Régionale de Corse

Service Aménagement Forestier
Pont de l'Orta – Avenue de la République
20250 Corte
Tél. : 04 95 46 01 30 – Fax : 04 95 61 04 31
safor.corse@onf.fr

Réalisation, impression ONF

L'ONF est certifié ISO 9001 et ISO 14001 pour ses activités de gestion durable des forêts



www.onf.fr